



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des anciens combattants

ACVA • NUMÉRO 101 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 27 novembre 2018

Président

M. Neil Ellis

Comité permanent des anciens combattants

Le mardi 27 novembre 2018

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Neil Ellis (Baie de Quinte, Lib.)): Bonjour à tous.

Je déclare la séance ouverte.

Aujourd'hui, nous allons commencer par nos témoins, M. Segaert et M. Stanfield. Chacun d'eux aura 10 minutes pour témoigner, puis nous passerons aux séries de questions.

Nous allons commencer par M. Segaert.

Vous avez la parole.

M. Aaron Segaert (à titre personnel): Merci de me recevoir aujourd'hui.

Je m'appelle Aaron Segaert. J'ai dirigé la recherche pour le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri de 2009 à 2017. C'est ce qu'on appelle communément le SISA. Il s'agit d'un système informatique conçu par le gouvernement fédéral et installé dans les refuges pour sans-abri à l'échelle du pays. Il fournit des renseignements quant aux séjours dans les refuges. Nous faisons de la recherche à partir de ces données.

Même si les sans-abri n'ont pas tous recours à un refuge, le SISA contient de l'information à propos d'une grande portion de la population sans-abri et nous permet de comprendre beaucoup de choses à propos des différents types de personnes qui ont recours à des refuges au Canada.

Le SISA a commencé à recueillir de l'information au sujet des vétérans sans-abri en 2013, et il a fallu deux ou trois ans pour accumuler une quantité significative de données.

La première recherche que nous avons réalisée remonte à 2014. En fait, elle s'est déroulée en 2015, mais elle portait sur des données de 2014. Le rapport était intitulé *L'ampleur et la nature de l'itinérance chez les vétérans*. Ce n'est pas moi qui ai donné le nom. Ce sont plutôt les responsables de la communication qui l'ont choisi. Ils ont ajouté « L'ampleur et la nature de » dans le titre. Le SISA ne peut pas nous dire grand-chose quant à la « nature » de l'itinérance chez les vétérans. Toutefois, il nous en dit long à propos des chiffres.

C'était le premier rapport qui nous donnait une estimation du nombre de vétérans sans-abri qu'il pouvait y avoir au Canada. Avant cela, personne n'en avait la moindre idée. Ce que nous avons constaté, à l'aide d'un échantillon de 60 refuges, je pense, c'est qu'il y avait environ... D'après nos estimations, environ 2 250 vétérans ont recours à des refuges annuellement. Ils représentent à peu près 2,7 % des utilisateurs de refuges.

Ce qu'il ne faut pas oublier concernant les statistiques sur les refuges, c'est qu'on les examine tout au long d'une année. Cela ne veut pas dire qu'il y a 2 200 vétérans sans-abri à l'heure actuelle. Il

s'agit en fait du nombre de vétérans qui ont eu recours à des refuges au cours d'une année. Par ailleurs, tout vétéran qui n'a pas fréquenté un refuge n'est pas inclus dans ce nombre; il pourrait donc y en avoir plus.

L'autre conclusion intéressante qui se dégage du rapport initial, c'est que le taux d'itinérance épisodique est plus élevé chez les vétérans sans-abri que chez les autres utilisateurs de refuges. Ils cessent d'être des sans-abri, puis ils le redeviennent. Sur le plan technique, la définition... Un épisode d'itinérance correspond à une période passée dans un refuge suivie d'au moins 30 jours sans recours à ce genre de service. Si vous avez au moins trois épisodes d'itinérance par année, vous êtes considéré comme un sans-abri épisodique. Nous avons constaté que les vétérans étaient environ deux fois plus susceptibles de faire partie de cette catégorie que les autres utilisateurs de refuges.

L'autre point que nous avons trouvé intéressant, c'est que plusieurs vétérans ont recours à des refuges. Dans la population générale d'utilisateurs de refuges, la proportion est d'environ 70 hommes pour 30 femmes. Nous sommes arrivés à la même constatation chez les vétérans, mais chez ceux qui sont âgés de moins de 25 ans, il y avait à peu près autant d'hommes que de femmes. Près de la moitié des vétérans âgés de moins de 25 ans ayant recours à des refuges étaient des femmes.

Je pense que l'idée que nous nous faisons des vétérans sans-abri, c'est que ce sont des hommes âgés, mais à l'heure actuelle, la majorité des vétérans des grandes guerres sont très âgés et n'ont plus recours aux refuges. Ce sont des gens qui ont fait partie de l'armée d'une manière ou d'une autre. Ils n'ont pas nécessairement été en mission à l'étranger ou pris part à des opérations de combat. C'est pourquoi on voit certaines personnes qui disent avoir servi dans l'armée, qui sont plutôt jeunes et qui se retrouvent sans-abri.

Deux années plus tard, nous avons publié le rapport d'une autre étude, soit l'Étude nationale sur les refuges, qui ne porte pas précisément sur les vétérans, mais qui en fait mention. Les chiffres sont à jour.

Dans ce rapport, nous avons utilisé un échantillon beaucoup plus grand et une méthode perfectionnée. Nous avons constaté que sur les quelque 137 000 à 156 000 Canadiens qui ont recours aux refuges pour sans-abri chaque année, environ 2,2 % d'entre eux étaient des vétérans en 2014; c'était la première année pour laquelle nous étions en mesure de produire ces chiffres. Cela donne environ 2 950 vétérans, selon cette estimation. C'est un peu plus que dans l'autre étude, mais ce sont des estimations. Il y a une marge d'erreur. Ce n'est qu'une ligne directrice, ce n'est pas un chiffre exact.

Encore une fois, on retrouve la même tendance, soit environ 70 % d'hommes et 30 % de femmes. Nous avons aussi constaté encore une fois que plus de la moitié des vétérans âgés de moins de 30 ans étaient des femmes. En ce qui concerne les hommes, ils tendent à être légèrement plus âgés en moyenne que les autres hommes qui fréquentent les refuges.

Dans cette étude, nous n'avons observé aucune différence marquée quant à la durée des séjours entre les utilisateurs qui ont servi et ceux qui n'ont pas servi dans les forces armées. Cette étude particulière n'est pas vraiment conçue pour examiner l'itinérance chronique et l'itinérance épisodique, et c'est pourquoi nous n'avons pas de nouveaux chiffres à cet égard.

Je dirais que le chiffre de 2 950 est plus exact que l'estimation de 2 250 vétérans dans l'étude initiale. Il s'appuie sur beaucoup plus de données, une meilleure méthode d'échantillonnage, et ainsi de suite.

Je pense qu'EDSC publiera les chiffres de 2015 et de 2016 dans quelques mois. Je sais qu'au moment où j'ai quitté ce ministère et la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, la SPLI, on travaillait à la mise à jour de cette étude.

L'autre méthode qui nous donne un aperçu du nombre de vétérans sans-abri, c'est le dénombrement ponctuel. En 2016, on a procédé à un dénombrement ponctuel à l'échelle du Canada. Pour procéder au dénombrement dans les villes, on choisit une journée et on compte les gens qui se trouvent dans les refuges et dans la rue. Les dénombrements permettent habituellement de recenser un peu plus de vétérans que les études sur les refuges. D'un point de vue anecdotique, nous avons entendu dire que beaucoup de vétérans n'aiment pas recourir aux refuges. Habituellement, lors des dénombrements ponctuels, à peu près 5 ou 6 % des gens dénombrés ont servi dans les forces armées. Le pourcentage varie selon la collectivité également. Je pense que les résultats ont démontré que, selon la collectivité, entre 0 et 13 % des sans-abri étaient des vétérans.

Ces différences s'expliquent, entre autres, peut-être par le fait que les vétérans sont tout simplement moins susceptibles de recourir aux refuges, donc on en recense plus lorsqu'on tient compte des personnes sans-abri fréquentant ou non des refuges. Les différences peuvent être attribuables à des données manquantes dans nos études sur les refuges. Comme je l'ai mentionné, dans le SISA, le logiciel que fournit le gouvernement aux refuges pour recenser le nombre de personnes sans-abri, ce n'est qu'en 2013 que nous avons intégré la question concernant les vétérans. Il faut beaucoup de temps pour générer des données: il y a donc encore des cas où il manque des données et où nous ne savons pas si une personne est un vétéran ou non. Il est probable que l'on ait sous-estimé le nombre, car il est fondé sur l'autodéclaration, et certaines personnes n'ont peut-être pas dit qu'elles étaient des vétérans, ou on ne leur a pas posé la question. Peu importe la raison, cette donnée peut être manquante.

Ces chiffres, soit 2 250 et 2 900 vétérans, sont des estimations sur une période de un an. Elles montrent qu'il y a assurément des vétérans sans-abri, et nous pouvons probablement affirmer sans nous tromper que plus de 2 000 vétérans sont sans-abri chaque année au Canada. Cela représente environ 2 à 3 % de la population des refuges. Je pense que les vétérans comptent pour près de 2,4 % de la population canadienne; cela veut donc dire qu'ils ne sont pas surreprésentés dans les refuges pour sans-abri.

Les vétérans de sexe masculin tendent à être plus âgés que les vétérans. Il s'agit sans doute d'un domaine de recherche à approfondir. On n'utiliserait probablement pas l'ensemble de données du SISA, mais on pourrait aller sur le terrain et essayer de trouver de

jeunes vétérans avec qui parler de leur expérience en tant que sans-abri.

L'autre point intéressant qui ressort lorsqu'on compare les études sur les refuges auxquelles j'ai pris part et le dénombrement ponctuel, c'est que nous devrions essayer d'en apprendre plus au sujet des vétérans sans-abri, évaluer s'ils sont moins susceptibles de recourir aux refuges que d'autres et déterminer quelles sont les raisons.

C'est essentiellement ce que je peux vous dire. Si vous avez d'autres questions à propos des statistiques, je peux vous aider. Si vous voulez en savoir plus à propos des gens qui interagissent avec les vétérans, je ne suis pas vraiment en mesure de vous aider.

Merci.

• (1540)

Le président: Merci.

Nous allons maintenant écouter M. Stanfield, de la South Mid-Vancouver Island Zone Veterans Housing Society. Je vous remercie d'être venu. Vous avez la parole.

M. Angus Stanfield (président, Cockrell House, South Mid Vancouver Island Veterans Housing Society): Tout d'abord, j'aimerais vous remercier de me donner l'occasion d'être ici aujourd'hui afin de vous faire part de certaines expériences que nous avons vécues au cours des 10 dernières années.

Au cours du printemps 2009, nous avons fondé la Cockrell House et avons obtenu notre statut de société en août de la même année. Il s'agit d'une maison de transition, et je pense que nous sommes encore le seul endroit du genre au Canada.

Au fil des ans, nous avons participé à deux des études prévues dans le cadre de la SPLI, dont a parlé M. Segaert. C'est là que nous avons appris des professionnels une grande partie des choses que nous savons. Cela a été profitable.

Nous suivons le modèle Logement d'abord; c'est le moment qu'on nous a donné. Nous sommes convaincus que cette approche fonctionne, mais pas en vase clos. On ne peut pas surévaluer la valeur de la nourriture et d'une carte d'abonnement d'autobus, qui favorise la mobilité. C'est ce que nous offrons dès que nous accueillons une de ces personnes. Donner une carte d'autobus, c'est plus que donner une voiture. Ces personnes peuvent enfin circuler. Si elles ont un rendez-vous, elles peuvent s'y rendre. Il s'agit d'un aspect réellement important de notre programme.

Le counselling et le soutien par les pairs doivent faire partie du programme. Nous aimerions que toutes les personnes réussissent. Nous ne voulons pas que notre centre soit une porte tournante, ni simplement un endroit bon marché où habiter. C'est un endroit où les gens peuvent se détendre, s'asseoir et faire le point de leur situation, essayer de comprendre qui ils sont et comment ils se sont retrouvés là.

On nous demande souvent: « Pourquoi ces gens nous aident-ils? Nous sommes seuls à la dérive », et ainsi de suite. Je pense que le confort relatif que sentent ces personnes... Sans ce confort relatif, il est difficile de prendre de bonnes décisions. Quand vous vous retrouvez dans une situation particulière comme l'itinérance, vous n'êtes pas en mesure de prendre de bonnes décisions. Vous ne le pouvez tout simplement pas. Je pense que cela peut arriver à chacun d'entre nous.

On jumelle immédiatement un nouveau résidant avec un travailleur social d'Anciens Combattants, s'il n'en a pas déjà un. Habituellement, la majorité d'entre eux n'en ont pas. Ils le devraient, mais pour différentes raisons, ils n'en ont pas. Le bureau d'Anciens Combattants est un endroit très effrayant. Un grand nombre de vétérans sans-abri ont dit: « J'y suis allé, et on m'a traité comme un chien. » Bien sûr, ce n'est pas vrai, c'est seulement leur perception. Ils s'y sont présentés et ils ne savaient pas quelles questions poser.

Nous les jumelons avec un travailleur social dès le début, et... nous avons été très chanceux à cet égard. Nous avons pu travailler avec d'excellents employés de première ligne d'Anciens Combattants. Ce sont des gens qui font plus que leur simple travail. Il y a des gens formidables qui accomplissent un excellent travail.

L'autre chose que nous avons apprise, c'est l'importance de l'entraide entre vétérans. C'est quelque chose que nous avions envisagé dès le départ, mais nous n'étions pas certains de la façon de procéder. C'est efficace, et je pense que cela contribue grandement aux réussites dont nous sommes témoins. C'est parfois une grande révélation pour une personne que de se rendre compte qu'elle fait toujours partie d'une famille, qu'elle est en compagnie d'autres gens qui ont servi dans l'armée. Ces personnes ont l'habitude de faire partie de la famille militaire, où on se soutient les uns les autres. C'est la culture. C'est une grande étape que de constater que les vétérans font toujours partie d'une famille, même après leur service.

L'une des meilleures décisions que nous avons prises, c'est d'embaucher un responsable résidant qui est maintenant présent en tout temps. Il est lui-même un vétéran. Il était à la dérive en quelque sorte. Je lui ai parlé un peu et je l'ai invité à se joindre à nous. Il est totalement dévoué. Il a passé 20 ans dans l'armée et il a reçu le grade de sergent. Les autres s'identifient à lui.

Ce qui est vraiment gratifiant, c'est que certaines des personnes qui ont séjourné à la Cockrell House sont maintenant de retour dans la société. Elles ont établi des liens avec les membres de leur famille et ainsi de suite. Un simple coup de téléphone, et ils sont prêts à venir parler aux hommes et aux femmes. Comme l'a mentionné l'autre témoin, il y a aussi des vétérans qui sont sans-abri. Depuis nos débuts, je pense que sept femmes ont suivi notre programme.

• (1545)

Un vétéran, homme ou femme, est différent d'une personne qui n'a pas servi. Les vétérans ont de la fierté et ils comprennent et acceptent les règles; ils comprennent la notion de rang et de structure des responsabilités. Ils veulent connaître les règles. Ils peuvent essayer de trouver des moyens de les contourner, mais ils veulent savoir quelles sont les règles et de qui ils relèvent. Ils ont été formés de cette manière, et le fait de comprendre certaines de ces choses nous a permis de les aider plus facilement.

Nous avons rarement vu un vétéran dans un refuge. Ils sont plus susceptibles d'éviter la société, les milieux urbains. Vous ne les verrez pas assis sur le coin d'une rue dans une ville. Cela nous ramène à cette fierté. Nombre de ceux qui sont encore en âge de le faire vivent possiblement dans la forêt. Nous en trouvons qui vivent là, ou ils vivent parfois dans une roulotte sur un terrain, loin de tout. Il y en a aussi qui dorment chez des connaissances. Il nous arrive souvent d'en rencontrer qui vivent dans le sous-sol d'un ami dont l'épouse finit par dire: « Il est ici depuis suffisamment longtemps. Noël s'en vient. Nous avons des invités. Il doit partir. » Ils entendent parler de la Cockrell House et c'est là qu'ils finissent par aller.

La majorité d'entre eux, un grand pourcentage d'entre eux, ne vivent pas dans les refuges. Le fait qu'ils ne fréquentent pas les refuges fausse quelque peu les statistiques également, car manifestement,

c'est dans les refuges que l'on recueille les statistiques. Mais les autres, comment pouvons-nous les dénombrer? Je suis arrivé à la conclusion que probablement 8 à 10 % des sans-abri ont déjà porté l'uniforme.

Les problèmes de santé mentale et l'état de stress post-traumatique ne sont habituellement pas les principales causes de l'itinérance. Dans de nombreux cas, l'automédication des problèmes de santé est à l'origine des dépendances. La durée moyenne d'un séjour à la Cockrell House est d'environ un an, même si certains sont restés avec nous pendant plus d'un an et ont réussi à réintégrer la société. Nombre d'entre eux restent pendant deux ans.

En effet, l'un des vétérans que nous hébergeons est avec nous depuis déjà deux ans et demi; il a servi 19 ans dans les forces armées. Il avait été libéré pour des raisons médicales, et durant les quelques années qui ont suivi, il s'est effondré. Sa famille a éclaté, et il vivait dans son véhicule lorsque nous l'avons trouvé. Il a suivi des cours, il a travaillé dur, il a terminé sa 12^e année et il suit maintenant un cours de counselling en matière de toxicomanie. Il a un fils ayant des besoins spéciaux, et il est très déterminé. Son fils est assurément sa motivation. Nous continuerons de le soutenir jusqu'à ce qu'il ait terminé les cours. Le temps n'a pas d'importance, car nous n'établissons pas de période définie. On ne peut pas dire: « Vous êtes ici depuis trois ans. Vous devez partir. »

Au début, nous avons établi une limite de trois ans pour diverses raisons, mais nous l'avons éliminée. Nous avons instauré une limite de deux ans, puis nous l'avons éliminée. C'est différent pour chaque personne: tout dépend des besoins et de ce qui peut l'aider. Encore une fois, l'idée n'est pas d'être une porte tournante.

Le coût d'exploitation de la maison est d'environ 1 100 \$ par mois. Même si cela semble peu, plusieurs raisons expliquent cette situation. Tout d'abord, nous sommes tous des bénévoles, mais nous recevons beaucoup de dons en nature. Les seuls meubles que nous achetons sont des lits neufs quand nous accueillons de nouvelles personnes. Outre cela, tous les meubles et les biens nous ont été donnés. Il y a des gens qui décèdent, et la succession dit: « Nous avons entendu parler de la Cockrell House et des vétérans. Nous aimerions leur donner la priorité et les laisser choisir ce qu'ils veulent avant que nous mettions les choses en vente. » Ce genre de choses arrive souvent. Il y a des gens, particulièrement des vétérans, qui réduisent leurs avoirs et déménagent dans un condo.

• (1550)

C'est ainsi que nous avons obtenu la plupart des meubles, et certains sont très beaux. Lorsque des vétérans finissent le programme, lorsqu'ils ont réussi et qu'ils déménagent dans leur propre logement, nous leur donnons tout ce dont ils ont besoin. Ils arrivent les mains vides; on ne peut pas les laisser repartir les mains vides. Nous leur fournissons tout ce dont ils ont besoin pour meubler une maison. Dans certains cas, s'ils partent dans un logement, on paye le premier mois de loyer. Bien souvent, nous continuons de les soutenir pendant un certain temps, ne serait-ce qu'en leur fournissant une carte d'autobus ou des coupons d'alimentation pour les aider un peu, le temps qu'ils se remettent sur pied.

En outre, après les quelques premiers mois, nous évaluons la situation personnelle de chacun. Nous encourageons les gens à verser une contribution — nous prenons soin de ne jamais appeler cela un loyer — au profit du projet. Le montant peut varier de 200 à 500 \$ par mois, selon leur revenu, bien évidemment. En plus de nous aider à élargir nos programmes, cela les valorise également. Ils peuvent maintenant s'aider eux-mêmes. Ils contribuent au programme. Ils nous aident à les aider. Nous trouvons cela très inspirant.

Bien sûr, notre combat quotidien, c'est le financement. Nous n'avons jamais reçu de soutien financier de la part des gouvernements fédéral ou provincial. Nous ne pourrions pas survivre sans la Légion royale canadienne.

Mais nous devons prendre de l'expansion. Le besoin est trop grand. À l'heure actuelle, si nous avions trois fois plus de chambres, je suis certain que nous pourrions les combler en trois ou quatre mois. Je ne dis pas que nous refusons des gens. Ceux qui vont dans des refuges y restent ou demeurent où ils sont jusqu'à ce que nous ayons une chambre à leur offrir. J'aimerais que ce soit différent.

• (1555)

Le président: Merci. Nous allons maintenant passer aux questions.

Nous allons réduire les rondes à cinq minutes afin que tout le monde puisse y participer aujourd'hui.

Monsieur McColeman, c'est à vous.

M. Phil McColeman (Brantford—Brant, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie d'être venus comme témoins.

Je suis curieux, monsieur Segaert. Vous travaillez maintenant pour une entreprise privée, d'après ce que j'ai lu, dans le domaine du développement de logiciel et de la consultation. Êtes-vous toujours actif dans ce domaine, soit l'analyse de l'itinérance chez les vétérans?

M. Aaron Segaert: Pas précisément chez les vétérans, mais je travaille toujours pour certaines collectivités et l'Observatoire canadien sur l'itinérance. On y fait de la recherche générale sur l'itinérance, pas précisément sur les vétérans.

M. Phil McColeman: D'accord. Vous faites donc toujours de la recherche sur le sujet, mais de façon plus générale.

Monsieur Stanfield, quand vous parlez du montant de 1 100 \$ par mois, est-ce par résidant?

M. Angus Stanfield: Oui.

M. Phil McColeman: C'est ce que je voulais clarifier.

Vous avez aussi dit que, en moyenne, la durée des séjours est de un an.

M. Angus Stanfield: Oui.

M. Phil McColeman: Avez-vous des intervenants ou du personnel de soutien qui font office de mentors? Vous avez parlé de « soutien par les pairs », mais avez-vous des intervenants qui offrent des conseils aux personnes quant aux prochaines étapes ou qui les aident à entreprendre ces démarches?

M. Angus Stanfield: Oui, tout à fait. Je pense qu'il est très important d'avoir le soutien de professionnels. Le travailleur social d'Anciens Combattants peut grandement contribuer au réseau du vétéran. En outre, grâce au programme de soutien social aux blessés de stress opérationnel, nous pouvons compter sur un pair aidant qui est avec nous depuis le tout début. Il vient faire des visites deux ou trois fois par semaine.

Nous voulons nous assurer que les vétérans obtiennent toute l'aide dont ils ont besoin. Nous avons été chanceux qu'Anciens Combattants affecte deux travailleurs sociaux à notre centre. À nos débuts, c'était quelque chose qui ne s'était jamais fait, et le ministère ne pensait pas vouloir le faire. Nous avons maintenant des travailleurs sociaux qui s'occupent uniquement de nos gens.

M. Phil McColeman: Vous avez dit que vous essayez d'obtenir du soutien gouvernemental.

Selon vous, quels obstacles vous ont empêché de recevoir du soutien de la part du gouvernement jusqu'à présent?

M. Angus Stanfield: Nous n'avons peut-être pas déployé suffisamment d'efforts. Deux ou trois fois dans le passé, quand j'ai senti que nous étions près d'y parvenir, tout est tombé à l'eau, si on peut dire ainsi.

Bien sûr, peu importe l'ordre de gouvernement, c'est une question de financement. Chaque ministre des Anciens Combattants qui a été en poste depuis nos débuts a visité la Cockrell House, tout comme les sous-ministres et l'ombudsman. Je pense que nous nous sommes adressés aux bonnes personnes, mais ensuite elles repartent — et vous comprenez beaucoup mieux que moi le fonctionnement du gouvernement —, et il n'y a qu'une seule source de fonds.

Tout compte fait, lorsque vous représentez le gouvernement fédéral, il est facile de dire que tout est parfait, mais que le logement est un enjeu provincial, et soudainement, on exclut l'organisme qui devrait, selon moi, naturellement fournir du financement, soit Anciens Combattants, d'une certaine façon. Anciens Combattants et nous avons le même mandat, c'est-à-dire prendre soin des vétérans.

M. Phil McColeman: Je me rappelle le lancement de l'approche Logement d'abord lors de la dernière législature. Un certain nombre de partenaires commerciaux y prenaient part, comme Home Depot et d'autres. Ces entités du secteur privé offraient un soutien financier, et je ne sais pas si les fonds étaient équivalents, mais le gouvernement y a contribué également.

Vous avez dit que le modèle Logement d'abord représente plus que la fourniture d'un toit. Ces gens ont besoin de beaucoup d'autres services de soutien pour reprendre leur vie en main, réussir à changer leur situation et devenir des membres qui contribuent à la société. C'est ce que veulent nombre d'entre eux, mais ils ont besoin de toute l'aide nécessaire pour franchir ces étapes initiales.

Un représentant du gouvernement a-t-il étudié votre modèle? Vous avez dit à un certain moment que vous pensiez être le seul endroit au Canada à offrir ce genre de service. Avez-vous été approché par des représentants d'Anciens Combattants ou d'autres initiatives de logement au pays qui souhaitaient étudier votre modèle pour voir s'il peut être reproduit à l'échelle du pays?

• (1600)

M. Angus Stanfield: Pas en tant que tel. Nous avons pris part à un certain nombre d'études, d'ateliers et de forums différents, et nous avons fait connaître notre opinion. Il a fallu toutes ces années d'évolution pour en arriver où nous sommes présentement. Ce serait le moment idéal pour procéder à cette étude.

Comme vous l'avez mentionné, une grande partie de l'argent dépensé auparavant était accordé à de plus grands projets, à de la recherche et ainsi de suite. L'argent ne se rend jamais à de petits programmes comme le nôtre. C'est le moment de le faire.

Nous avons ce qu'on pourrait appeler un modèle. On pourrait le reproduire ailleurs, et je pense qu'il faudrait le faire.

Le président: Merci.

Monsieur Eyolfson, vous avez cinq minutes.

M. Doug Eyolfson (Charleswood—St. James—Assiniboia—Headingley, Lib.): Merci, monsieur le président. Merci à tous les deux d'être venus.

Monsieur Stanfield, vous avez parlé de maladie mentale. Je suis d'accord pour dire que la maladie mentale n'est pas nécessairement la seule cause de l'itinérance, mais nous savons qu'il y a une forte corrélation entre ces problèmes et l'itinérance, pas seulement chez les vétérans, mais également au sein de la population générale de sans-abri.

Avez-vous déjà eu des difficultés avec des vétérans qui se montraient récalcitrants à toute forme d'aide et qui semblaient sous l'emprise d'une maladie mentale, des vétérans qui ont besoin d'aide, et vous le savez, mais qui ne sont peut-être pas aptes et qui refusent d'être aidés parce qu'ils souffrent de problèmes de santé mentale continus?

M. Angus Stanfield: Encore une fois, c'est là qu'intervient le travailleur social d'Anciens Combattants. Sur l'île, Dr. Malcolm and Associates sont les sous-traitants. Ils ont un grand nombre de psychologues qui se spécialisent là-dedans et, en effet, qui travaillent auprès des vétérans. Nous faisons notre possible pour nous assurer qu'ils sont jumelés. Le processus commence par une simple visite et la tenue d'une rencontre, d'une entrevue. Je dois dire qu'Anciens Combattants est très doué pour fournir ce service.

Je me souviens de quatre personnes qui ont reçu le gros programme qu'offre Anciens Combattants. Le ministère les a renvoyées ici afin qu'elles suivent un cours qui est conçu précisément pour elles, un cours qui coûte très cher. Nous l'avons fait fonctionner jusqu'au stade où elles l'ont suivi... une personne l'a suivi deux fois. Ces choses ne fonctionnent pas toujours la première fois.

Nous tentons constamment de nous assurer que les vétérans sont jumelés aux meilleurs professionnels. Au fil du temps, notre réseau s'est également accru, et nous avons plus de contacts. Nous avons maintenant des gens comme cela, qui s'adressent à nous pour nous demander: « Y a-t-il un moyen dont nous pourrions être utiles? »

M. Doug Eyolfson: D'accord. Merci.

En ce qui concerne la santé mentale, et même seulement les problèmes de santé continus — et en particulier dans le cas des vétérans âgés, il y a davantage de problèmes de santé —, estimez-vous qu'une fois que les vétérans ayant des problèmes de santé sous-jacents sont jumelés avec un professionnel de votre organisation, la surveillance des problèmes de santé des clients s'améliore? Il pourrait s'agir de médicaments pour la santé mentale, pour le diabète ou de choses de ce genre. Estimez-vous que le jumelage facilite la maîtrise de leurs problèmes de santé?

M. Angus Stanfield: C'est le cas. Oui, c'est utile. Une femme appelée Deborah Morrow enseigne à du personnel infirmier et donne je ne sais quel autre cours sur le continent. C'est l'un des avantages pour certains de ses étudiants. Elle les fait venir environ une fois toutes les six semaines et elle fait exactement ce dont vous parlez. Ils s'occupent de tout, des soins des pieds au contrôle du diabète. Tous ces services sont gratuits.

M. Doug Eyolfson: C'est remarquable. Cela semble avoir beaucoup de valeur.

M. Angus Stanfield: Ce sont des gens formidables.

M. Doug Eyolfson: Quelque chose d'autre m'a beaucoup impressionné. C'est une chose qui, selon moi, semble être peu importante pour le grand public, mais elle est très importante. Vous avez mentionné des éléments comme le fait de fournir une carte d'autobus. Je suis médecin. Je sais que le transport des gens qui doivent aller à des rendez-vous et en revenir présente un gros défi. Des gens manquent leur rendez-vous simplement parce qu'ils

n'avaient pas de billet d'autobus et qu'ils n'avaient pas les moyens de se payer un taxi et ainsi de suite. Je vous félicite de cette mesure, car il s'agit d'une solution pratique très terre-à-terre que je considère comme étant très utile.

Vous avez affirmé qu'une fois que les vétérans sont remis sur pied et de retour dans la collectivité, votre organisation peut leur fournir certains de ces services de soutien continu. Si les gens n'ont pas les moyens de s'acheter une carte d'autobus, même une fois qu'ils ont terminé le programme offert par votre organisation, ils peuvent encore obtenir ces services de soutien dans la collectivité.

● (1605)

M. Angus Stanfield: Oui. Habituellement, ce n'est pas une carte d'autobus, parce qu'ils sont de nouveau sur pied. Très souvent, ce sont des cas où c'est la fin du mois, et où l'argent dont ils disposaient pour faire l'épicerie n'a pas été suffisant.

L'un des grands facteurs de motivation pour les gens qui réussissent, ce sont les attaches familiales précédentes qui, en raison de ce qui leur est arrivé et de leur itinérance, ont été rompues. Prenons un vétéran qui a deux ou trois enfants ou quelque chose du genre. L'idée c'est que, s'il peut s'organiser et se remettre sur la bonne voie, il pourra renouer avec sa famille, et c'est la motivation la plus forte qui soit.

M. Doug Eyolfson: Merci.

Vous avez mentionné la toxicomanie. C'est quelque chose que j'ai pu constater dans le cadre de mon ancienne carrière également. Très souvent, les personnes qui avaient des problèmes liés aux substances tentaient en fait de s'automédicamentiser pour une maladie sous-jacente.

Êtes-vous en mesure d'établir des liens entre les personnes qui présentent ces problèmes et le genre de services de réadaptation dont elles ont besoin, que ce soit pour l'alcool ou la drogue? Existe-t-il une voie par laquelle on peut faire admettre ces gens dans des programmes de traitement et de réadaptation pour toxicomanes?

Le président: Nous sommes à court de temps, alors veuillez simplement formuler une courte réponse.

M. Angus Stanfield: La courte réponse est oui, nous pouvons les jumeler à des professionnels. Quand nous avons commencé, nous voulions faire de l'endroit une maison sans alcool, où il serait interdit d'en consommer. Nous avons découvert que ce n'était pas la bonne façon de procéder, car nous ne savions pas à quel stade de son cheminement chaque personne en était. Comme il n'y a pas de fêtes ni d'autres occasions de consommer, et comme nous avons un responsable résidant, cela ne pose tout simplement pas de problème.

Nous n'avons pas beaucoup de problèmes liés à la drogue, mais, lorsque nous en avons, nous faisons immédiatement intervenir des professionnels afin qu'ils aident la personne, car nous ne pouvons pas nous permettre que la situation dégénère.

Le président: Merci.

Monsieur Johns, vous disposez de cinq minutes.

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Merci.

Merci, monsieur Segart.

Monsieur Stanfield, je vous remercie, surtout de votre service dévoué. Nous vous sommes grandement reconnaissants.

Vous avez évoqué le fait que votre établissement est plein. Affirmeriez-vous qu'il l'est la plupart du temps?

M. Angus Stanfield: Oui.

M. Gord Johns: La tension empire-t-elle? Je viens de l'île de Vancouver. Nous avons vu le coût des biens immobiliers augmenter de 50 % au cours des trois dernières années. Observez-vous des chiffres que vous n'aviez jamais vus auparavant, depuis trois ans?

M. Angus Stanfield: Je sais qu'il s'agit assurément d'un facteur. Le logement est un problème. Toutefois, je pense que c'en est un partout. Je ne pense pas que ce soit seulement dans les villes. Au Canada, le logement est une question difficile, en ce moment. Je sais que Victoria est un endroit où la vie coûte extrêmement cher.

M. Gord Johns: Nous savons ce que nous avons entendu aujourd'hui, c'est-à-dire que 3 000 vétérans ont attendu plus d'un an avant que leurs dossiers de prestations d'invalidité soient ouverts. Constatez-vous que des vétérans qui se présentent sont en attente à cause de l'arriéré, qu'ils deviennent frustrés et qu'ils tombent entre les mains du filet et aboutissent dans la rue? En voyez-vous qui ne reçoivent pas les services dont ils ont besoin, puis qui se retrouvent là?

M. Angus Stanfield: Je ne suis pas certain de pouvoir affirmer qu'il y en a eu qui se sont retrouvés dans la rue pour cette raison. Habituellement, la plupart d'entre eux n'ont pas encore demandé de services à Anciens Combattants et ne le feraient probablement pas d'eux-mêmes.

Lorsque la personne est itinérante — c'est aussi quelque chose que nous avons appris —, une personne me téléphone pour me dire: « J'ai un ami qui a vraiment besoin du service que vous offrez. Nous avons entendu parler de ce que vous faites. Je vais m'organiser pour qu'il se présente demain. » Voici la première chose que je réponds: « Ne le faites pas venir demain, parce qu'il ne le fera pas. Amenez-le demain. » C'est tout simplement ainsi que cela fonctionne.

Il en va de même pour ce qui est de franchir la première étape du jumelage avec un travailleur social d'Anciens Combattants. Je ne dis pas ça méchamment, mais, si on peut les prendre par la main, les aider à remplir leur paperasse initiale, puis, une fois qu'ils ont amorcé le processus et qu'ils peuvent voir la lumière... Un grand nombre d'entre eux n'ont aucune idée qu'ils ont droit à des prestations auxquelles ils n'ont jamais cherché à avoir accès.

M. Gord Johns: Veterans Emergency Transition Services Canada — VETS Canada — et la Légion royale canadienne ont déclaré une augmentation du nombre de cas, selon un reportage diffusé sur les ondes de CBC, où ACC a aiguillé des gens vers des organisations. Est-ce arrivé à votre établissement? ACC vous a-t-il renvoyé certains cas?

M. Angus Stanfield: Tout à fait.

M. Gord Johns: Est-ce sans aucun financement de la part d'ACC, rien de ce genre?

M. Angus Stanfield: Non. Il y a beaucoup d'aide, mais pas de financement. Plus que jamais, maintenant, les cas qui nous sont adressés proviennent d'ACC...

M. Gord Johns: D'ACC, sans financement...?

M. Angus Stanfield: ... simplement parce que deux personnes s'occupent de nos gens. L'une d'entre elles téléphone au moins deux fois par semaine pour demander: « Prévoyez-vous qu'une chambre va se libérer? J'ai un gars qui a vraiment besoin de vous. »

• (1610)

M. Gord Johns: Vous avez affirmé plus tôt que vous ne pensiez pas avoir déployé suffisamment d'efforts, dans le cadre de votre travail auprès du gouvernement, pour obtenir du financement. Je

dirais le contraire. J'affirmerais que le gouvernement n'a pas déployé suffisamment d'efforts pour vous appuyer.

M. Angus Stanfield: Merci.

M. Gord Johns: C'était mon commentaire.

Vous avez entendu parler des sommes non dépensées. Il y a à peine un peu plus de deux semaines, nous avons adopté à l'unanimité, à la Chambre des communes, une motion selon laquelle nous nous engageons à reporter au prochain exercice toutes les sommes non dépensées par Anciens Combattants durant un exercice donné. L'an dernier, la somme se serait élevée à 148 millions de dollars.

Comment pensez-vous que cet argent pourrait avoir une incidence, s'il servait à aider les services de soutien à s'occuper de l'itinérance des vétérans et à appuyer les établissements comme le vôtre?

M. Angus Stanfield: Ce serait absolument utile. Tout à fait.

M. Gord Johns: D'accord.

Monsieur Segart, vous avez mentionné le nombre de vétérans que vous recensez par l'intermédiaire des refuges et le grand nombre qui ne peuvent pas être identifiés. Je pense que M. Stanfield a expliqué cette situation, lui aussi. De nombreux vétérans possèdent des compétences leur permettant de vivre à l'extérieur. Nous observons ce phénomène sur l'île de Vancouver. Monsieur Stanfield, vous savez qu'un grand nombre de vétérans peuvent vivre dans la nature et survivre pendant longtemps.

Avez-vous des idées ou des réflexions sur la façon dont nous pouvons faire le suivi de ces vétérans ou obtenir des chiffres? Manifestement, vous n'obtenez que les chiffres des refuges, mais de nombreux vétérans vivent dans des régions éloignées, et aussi pour d'autres raisons.

M. Aaron Segart: Il s'agit d'un problème très difficile. Le dénombrement des itinérants de toutes sortes est très difficile. Les dénombrements ponctuels ont lieu dans les villes. Il s'agit d'une façon de recenser les personnes qui vivent dans la rue, dans divers édifices abandonnés ou à autres endroits, ou bien qui vivent dans une voiture, mais il est probablement impossible pour nous de dénombrer les personnes qui vivent dans la nature, qui campent quelque part, ce genre de choses, ou bien celles qui ne veulent pas vraiment qu'on les trouve. Il sera difficile de les dénombrer. Je voudrais bien savoir comment inclure ces gens dans nos études.

M. Gord Johns: Monsieur Stanfield, vous avez parlé d'entraide chez les vétérans. J'aime vraiment cette approche. Aux États-Unis, 30 % des travailleurs sociaux du domaine sont des vétérans. Au Canada, nous n'avons pas de chiffres. Nous avons exercé beaucoup de pressions sur le gouvernement, et il a fini par présenter le chiffre de 10 %, c'est-à-dire sa cible d'ici 2020.

Pouvez-vous nous expliquer dans quelle mesure il serait important que les vétérans qui passent par votre établissement, qui veulent fournir des services et qui sont déterminés à servir leur pays aient la possibilité, après leur réadaptation, de revenir aider leurs camarades?

M. Angus Stanfield: Je suis certain que ce serait utile, parce qu'ils s'identifient beaucoup plus facilement à eux. La majorité des travailleurs sociaux — du moins, dans la ville de Victoria et dans la région — sont de jeunes professionnels, alors ils n'ont pas eu l'occasion d'acquiescer cette expérience préalable, dans bien des cas. Je pense qu'ils sont acceptés simplement en tant que professionnels qui se soucient des vétérans, une fois que nous les jumelons. Pour faire ce que vous dites, toutefois, quand vous affirmez que 30 % des travailleurs sociaux américains dans ce domaine ont servi leur pays, ce ne pourrait être qu'une bonne chose.

M. Gord Johns: Merci.

Le président: Madame Ludwig, vous disposez de cinq minutes.

Mme Karen Ludwig (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, Lib.): Merci.

Merci à vous deux du témoignage que vous avez présenté aujourd'hui.

Je vais commencer par M. Segaert.

Je regarde votre document de recherche. Vous êtes titulaire d'un doctorat de l'Université McMaster. Avez-vous toujours été intéressé par les vétérans ou par l'itinérance, ou bien par les deux?

M. Aaron Segaert: C'est plutôt l'itinérance qui m'intéressait. La question des vétérans a été soulevée... Ce qui est arrivé, c'est qu'une fois que nous avons commencé à recueillir les renseignements sur les vétérans, je me suis dit qu'il valait mieux que nous commencions à en faire quelque chose. Nous avons produit ce rapport. Il a été rendu public vers la période des Fêtes, en 2016, je crois.

Je ne m'intéressais pas particulièrement aux vétérans. L'itinérance, oui. Dans le passé, je m'étais intéressé aux enjeux touchant la pauvreté et à l'itinérance, simplement parce que j'avais connu des personnes qui vivaient dans la rue.

Mme Karen Ludwig: Merci.

Recommanderiez-vous votre méthode de collecte de données? La carte interactive contient 200 organismes. Recommanderiez-vous votre méthode de collecte de données à ceux qui s'occupent de l'itinérance, afin que nous puissions commencer à effectuer un suivi au moyen de la même méthode partout au pays?

M. Aaron Segaert: En fait, il s'agit de la méthode du gouvernement. Je l'ai élaborée pour le gouvernement fédéral. J'ai été fonctionnaire pendant presque neuf ans, où j'ai travaillé là-dessus. Le SISA — le logiciel que j'ai mentionné — est produit par le gouvernement fédéral, et il est déployé dans à peu près la moitié des refuges du Canada. Je pense qu'au cours des années à venir, il sera probablement adopté un peu plus également. Évidemment, le but est d'amener tout le monde à utiliser le même système.

Je veux toutefois souligner qu'il ne permet pas de faire le suivi des personnes. Ce sont des renseignements anonymes. Il recueille d'avantage les données démographiques et les tendances liées à l'utilisation, mais je pense qu'il s'agit d'une bonne méthode, c'est certain.

Mme Karen Ludwig: Merci.

Monsieur Stanfield, merci beaucoup de tout le travail que vous faites. C'est formidable qu'un si grand nombre de bénévoles gentils et soucieux fassent ce travail au sein des collectivités.

Avez-vous présenté une demande directement pour obtenir du financement du Fonds pour le bien-être des vétérans?

• (1615)

M. Angus Stanfield: Non.

Mme Karen Ludwig: Ce financement sera accessible dès le début de la nouvelle année. Après la séance, nous pourrions vous procurer des renseignements à ce sujet.

M. Angus Stanfield: Excellent. Je viens tout juste d'en entendre parler l'autre jour, pour être honnête.

Mme Karen Ludwig: Pour ce qui est de la transmission de l'information, étiez-vous au courant de tous les nouveaux services qui sont maintenant offerts, soit la pension à vie, la réouverture de neuf bureaux de services aux vétérans, la Stratégie conjointe de prévention du suicide, le Fonds d'urgence pour les vétérans, le programme de Services de réorientation professionnelle, l'allocation pour études et formation, le crédit d'impôt pour frais médicaux liés aux chiens d'assistance psychiatrique et le Centre d'excellence sur le TSPT? Je peux vous donner la liste.

M. Angus Stanfield: Oui, j'ai entendu parler de tous ces services. Nous avons eu des interactions avec les responsables de certains d'entre eux.

Vous avez mentionné le fonds d'urgence qui a été instauré il y a un certain temps. Ce fonds nous a immensément aidés. Il arrive que nous recevions un vétéran qui a besoin d'un endroit comme le nôtre, mais nous sommes complets. Grâce au travail que nous avons effectué auprès des travailleurs sociaux, maintenant, nous leur demandons simplement s'ils peuvent lui fournir une chambre d'hôtel pour un mois: « Accordez-nous un mois, et nous devrions être en mesure d'avoir une chambre. » Cette façon de faire a vraiment été utile dans deux ou trois cas.

Mme Karen Ludwig: Merci de cette réponse.

Mon collègue vous a posé des questions au sujet du volet santé mentale. Un message que je vous ai clairement entendu lancer, monsieur Stanfield, concernait le fait que les vétérans veulent renouer avec leur famille. Compte tenu des capacités de la maison que vous exploitez, êtes-vous en mesure d'offrir ce service, ou bien qui sont les partenaires avec qui vous travaillez, qui pourraient faciliter cette transition afin qu'elle soit plus réussie?

M. Angus Stanfield: Nous ne pouvons pas offrir le service. Ce serait formidable, mais nous ne le pouvons pas. Nous devons loger séparément même les vétérantes que nous hébergeons.

Je voudrais bien que notre maison soit composée entièrement d'unités comportant une seule chambre à coucher, mais ce n'est pas le cas. La plupart des unités comportent deux chambres à coucher, alors la salle de bain et la cuisine sont partagées. Nous ne placerons pas une femme avec un homme. Il est intéressant de constater que chacune des femmes affirme qu'il ne s'agit pas d'un problème: « Nous avons servi aux côtés d'hommes; nous sommes habituées. » Toutefois, je peux vous dire que nous n'allons pas le faire.

Mme Karen Ludwig: M. Segaert a affirmé que la moitié des vétérans âgés de moins de 25 ans sont des femmes. Observez-vous le même ratio dans votre maison?

En outre, est-ce les femmes ou les hommes qui ont tendance à rester plus longtemps?

M. Angus Stanfield: C'est une question intéressante. Nous ne sommes pas tombés sur les jeunes femmes dont M. Segaert a parlé. Nous n'en avons tout simplement pas encore reçu. En ce qui concerne les femmes que nous accueillons, même si je n'y avais jamais pensé auparavant, je dois dire qu'elles restent probablement un peu plus longtemps.

Mme Karen Ludwig: Y en a-t-il parfois qui arrivent avec des enfants?

M. Angus Stanfield: Non. Nous ne pouvons pas accueillir d'enfants. Non.

Mme Karen Ludwig: Merci.

Le président: Monsieur Bratina, les tours de parole durent maintenant quatre minutes.

M. Bob Bratina (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.): Merci.

Monsieur Segaert, voudriez-vous nous expliquer rapidement comment l'information est obtenue durant la collecte de données?

M. Aaron Segaert: Le SISA est comme un logiciel de réservation qui est installé aux refuges. Lorsqu'une personne arrive dans un refuge et qu'on l'accueille, son nom, sa date de naissance et certains renseignements, comme le statut de vétéran, le statut d'Autochtone ou la citoyenneté sont entrés dans l'ordinateur.

Tous les trimestres, chacun des refuges qui utilisent le SISA téléverse un petit échantillon de ces données dans le système du gouvernement fédéral, qui se trouve actuellement à EDSC. Nous utilisons cette base de données pour effectuer des recherches sur des choses comme l'itinérance chronique, le nombre de personnes qui ont recours aux refuges chaque année, la durée des séjours, les tendances concernant les séjours en refuge, les tendances démographiques, des choses de ce genre.

M. Bob Bratina: S'agit-il de quelque chose qui, selon vous, pourra être amélioré et peaufiné continuellement, ou bien est-ce que cela fonctionne assez bien?

M. Aaron Segaert: On est toujours en train de l'améliorer et de peaufiner. On met le logiciel à jour régulièrement. De nouvelles fonctions sont ajoutées: la gestion de cas, des éléments qui le rendent utile pour le refuge, ce genre de choses. C'est un processus continu.

M. Bob Bratina: Je sais qu'il y a des lacunes, mais, si vous ne pouvez pas mesurer le phénomène, il est très difficile de s'occuper de...

M. Aaron Segaert: Quand j'ai commencé à travailler pour la SPLI, en 2009, il y avait beaucoup de scepticisme à l'égard du fait de tenter de mesurer l'itinérance. Les gens pensaient que nos tentatives pour ce faire étaient du gaspillage d'argent. Toutefois, vous avez raison d'affirmer que, lorsqu'il s'agit de s'attaquer au problème — combien d'argent cela va coûter et tout cela —, il nous faut des chiffres, alors je pense que c'est important.

• (1620)

M. Bob Bratina: Monsieur Stanfield, je vous remercie de... J'ai consulté la liste de vos activités au fil des nombreuses années, et votre bilan est exceptionnel. Qu'est-ce qui vous a amené à faire ce travail? Y a-t-il eu un élément déclencheur qui vous a incité à vous pencher sur ce problème?

M. Angus Stanfield: J'ai beaucoup réfléchi à cette question, et oui, il y en a un. C'est simplement quelque chose de personnel. Mon grand-père a fait la Première Guerre mondiale. Il avait beaucoup d'influence sur moi. Il est revenu, évidemment, mais il était blessé, très traumatisé. Je savais que grand-papa vivait avec des démons. C'est la seule façon dont je peux l'expliquer.

Il était cornemuseur, et il m'a enseigné comment jouer de la cornemuse. Cela a créé un lien. Si ce n'avait pas été de cela, je ne sais pas si j'aurais un jour noué un lien avec lui. En effet, la plupart de ses petits-enfants ne l'ont pas fait. Je pense que ça m'est resté, en quelque sorte.

J'ai vu ce que mon père a subi après la Seconde Guerre mondiale — et il s'est à nouveau enrôlé et est allé en Corée — dans une bien moindre mesure. Je pense toutefois que je devais avoir l'idée derrière

la tête, car, dès que j'en ai entendu parler, simplement dans le cadre d'une conversation tenue dans un café, pour être honnête, j'ai eu l'impression que je devais faire quelque chose, sans jamais penser que, 10 ans plus tard, je serais encore en train de le faire.

Je pense que ce n'est que la partie personnelle. L'autre élément, c'est que j'appartiens à la Légion royale canadienne, qui a pour mandat de s'occuper des vétérans et de leur famille. Au Canada, on dénombre 1 400 filiales de la Légion, et chacune est dotée d'un agent de service. Cela permet un peu de garder le pouls de la communauté. On sait qui se présente de temps à autre pour obtenir un peu d'aide.

Selon moi, c'est un domaine au sujet duquel, peut-être même au prochain stade, on devrait demander l'aide de toutes les filiales de la Légion, car elles connaissent des cas qui ne sont pas visibles. C'est ainsi que nous avons trouvé un grand nombre de ces gens.

M. Bob Bratina: Quels éléments liés à Cockrell...? Vous avez mentionné le fait que vous avez joué de la cornemuse et tout cela, mais, s'il y avait un piano ou une bibliothèque... Y a-t-il quoi que ce soit qui commence à les ramener dans...?

M. Angus Stanfield: J'adorerais cela, mais notre maison ne comporte même pas d'aire commune, malheureusement. Cela rend bien des choses difficiles. Nous avons commencé avec rien, et nous avons maintenant cet endroit. Nous sommes heureux et fiers de ce que nous avons fait, mais c'est loin d'être suffisant. Nous devons continuer, et la prochaine étape serait un endroit comportant une aire commune, qui nous permettrait de faire certaines des choses que vous venez tout juste de proposer, de tenir un petit rassemblement une fois par semaine.

Le président: Merci.

Madame Wagantall, vous disposez de quatre minutes.

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, messieurs Segaert et Stanfield, de votre témoignage.

Tout d'abord, je voudrais obtenir vos commentaires sur cette affaire. Nous disposons de refuges, et on y fait du bon travail; toutefois, comme l'a aussi dit la représentante de VETS Canada, vous venez tout juste de mentionner que, si une personne a besoin d'un endroit, vous demandez une chambre d'hôtel. À VETS Canada, Debbie m'a dit qu'on ne veut pas placer les vétérans dans un refuge, si possible. Votre foyer de transition est cette prochaine étape vers l'obtention espérée de leur propre maison.

Le fait que vous êtes les seuls m'inquiète profondément. Pouvez-vous nous parler un peu de l'importance de cette première fois, lorsque vous vous rendez compte que le vétéran est sans-abri et que, si vous n'avez pas de chambre, vous vous demandez où il devrait aller, et de la mesure dans laquelle c'est important?

M. Angus Stanfield: La plupart des vétérans semblent être réticents à se rendre dans un refuge, peut-être simplement parce qu'il s'y trouve un très grand nombre de personnes qui ne sont pas comme eux. Très souvent, ce sont des jeunes qui présentent des problèmes de type toxicomanie.

Je pense que ce n'est qu'une généralisation.

Mme Cathay Wagantall: Il y a quelque chose dans le fait d'admettre qu'on a besoin d'être là au lieu de peut-être se retrouver dans un hôtel pour une nuit et de poursuivre à partir de là... ce genre de chose.

M. Angus Stanfield: Nous n'avons recours aux hôtels qu'en attendant d'avoir une chambre de libre ou de trouver un endroit. En fait, nous avons eu des gens dans la collectivité...

Un homme s'est présenté, une personne âgée dont l'épouse était décédée. Il possédait une grande maison. Il a dit: « Je suis moi-même un vétéran. Y a-t-il quoi que ce soit que je puisse faire pour aider certaines de ces personnes? » J'ai répondu: « Si vous avez une chambre à coucher de libre, seriez-vous disposé à l'offrir, moyennant un peu d'aide et une certaine surveillance? »

Mme Cathay Wagantall: Merci beaucoup.

Monsieur Segart, vous avez mentionné que la moitié des jeunes vétérans itinérants sont de sexe féminin. Le pourcentage de femmes dans les forces armées n'est pas 50 %. Avez-vous des explications ou des réflexions dont vous pourriez nous faire part au sujet de la raison qui explique cet écart entre les femmes et les hommes?

• (1625)

M. Aaron Segart: C'est un véritable casse-tête. Nous avons été surpris de découvrir cela, quoique je formule une mise en garde quant au fait que les chiffres sont très peu élevés. Dans la première étude sur la nature de l'itinérance chez les vétérans, il est question d'un nombre estimatif de 33 femmes. Il ne s'agit pas d'un très grand nombre, alors je ne veux pas tirer de conclusions solides. Je pense seulement que cela justifie que l'on mène d'autres recherches.

Mme Cathay Wagantall: Oui, assurément; c'est intéressant. Merci.

Monsieur Stanfield, pourriez-vous m'expliquer comment vous procédez pour obtenir des cartes d'alimentation et d'autobus?

M. Angus Stanfield: Nous abordons l'une des chaînes de distribution alimentaire au détail locales et insistons le plus possible.

Mme Cathay Wagantall: Il s'agit d'un effort communautaire.

M. Angus Stanfield: Oui. C'est un volet important du programme. Nous dépensons environ 1 200 \$ par mois en cartes alimentaires seulement. Nos cartes d'autobus coûtent 85 \$ chacune, mais nous avons été en mesure de trouver un endroit où nous pouvons en obtenir deux pour le prix d'une.

Mme Cathay Wagantall: VETS Canada fait la même chose. Vous répondez à des besoins très essentiels, en plus du logement, au départ. Fondamentalement, vous leur offrez un programme global pour les sortir de la rue à ce moment-là. C'est très louable.

M. Angus Stanfield: Nous essayons effectivement d'offrir quelque chose de global, parce que c'est de cette façon que nous pourrions le mieux régler chaque problème chez chaque vétéran.

Mme Cathay Wagantall: J'aurais la possibilité de mettre quelque chose du genre en oeuvre en Saskatchewan; de plus, les vétérans qui s'inscrivent à un programme au collège communautaire ou à un programme similaire seraient autorisés à rester plus longtemps.

Vous avez aussi mentionné que vous étiez prêt à laisser les vétérans rester plus longtemps s'ils suivent des cours ou un programme d'études.

M. Angus Stanfield: C'est une option à examiner au cas par cas. Dans certains cas, ce serait bien que si Cockrell House propose une phase deux pour les vétérans qui n'ont pas besoin de tout ce que nous leur offrons. Ainsi, une autre personne pourrait venir et en tirer profit. Si nous pouvions avoir une deuxième étape pour ceux qui ne sont pas tout à fait prêts à devenir complètement autonomes, à se débrouiller seuls...

Mme Cathay Wagantall: Merci.

Le président: Merci.

Monsieur Chen, vous avez quatre minutes.

M. Shaun Chen (Scarborough-Nord, Lib.): Merci, monsieur le président. Je partage mon temps avec M. Samson.

Je ne siége pas au Comité depuis longtemps, mais une chose que les témoins et d'autres personnes ont mis en relief, c'est qu'il est important que les vétérans fassent partie de la solution.

Monsieur Stanfield, vous avez dit que le bouche à oreille ou l'aide d'un autre vétéran est extrêmement pratique pour vous faire connaître des vétérans itinérants et pour les inciter à vous demander de l'aide.

Pouvez-vous nous donner d'autres exemples montrant à quel point il est important de faire participer les vétérans à la solution, pour aider leurs pairs?

M. Angus Stanfield: Encore une fois, il suffit qu'ils aient le sentiment de faire encore partie d'une famille, de ne pas être seuls pour qu'ils s'ouvrent beaucoup plus. Cela aide à soulager une partie de la stigmatisation et de la honte qu'on ressent parfois lorsqu'on touche le fond.

M. Shaun Chen: C'est extrêmement puissant.

J'ai rencontré aujourd'hui des représentants de l'Association canadienne de la construction. Ils s'étaient renseignés à mon sujet et savaient que je siége au Comité permanent des anciens combattants. Ils m'ont expliqué à quel point ils sont intéressés à offrir des occasions de formation aux vétérans et à les aider à trouver un emploi, étant donné que leur industrie est vaste et en pleine expansion.

Pouvez-vous nous parler des difficultés qu'un vétéran pourrait vivre lorsqu'il essaie de trouver un emploi? Aussi, comment ces difficultés sont-elles liées à ses autres problèmes, comme l'itinérance ou les problèmes de santé? J'aimerais savoir s'il y a un écart à combler, et en quoi cela est lié aux préoccupations générales que nous voulons régler pour nos vétérans.

M. Angus Stanfield: Selon moi, il serait possible de collaborer avec des organisations comme l'Association canadienne de la construction. C'est une avenue qu'il faudrait explorer.

Nous essayons d'aiguiller nos vétérans vers les bureaux de WorkLink, à une rue ou deux de distance. Il y a des vétérans qui sont prêts à s'y rendre après deux ou trois mois. C'est la première étape: retrouver un peu de confiance en soi et décider qu'on est prêt à franchir le pas. Cela a porté des fruits pour certains vétérans, et ils ont réussi à réintégrer le marché du travail.

Nous avons aussi quelques vétérans — plus que quelques-uns, en fait — qui donnent le meilleur d'eux-mêmes et qui ne représentent plus un fardeau pour la société. Ils ont atteint le maximum de ce qu'ils peuvent donner. Deux vétérans habitent les îles Gulf, mais pas la même île. L'un d'eux a sa guitare, et vit sur une île où ne vivent que 400 personnes, l'hiver. L'été, bien sûr, l'endroit grouille de touristes.

Il y a une autre personne là-bas, un homme âgé, qui a une guitare. Il attend la fin de l'hiver et, l'été, il s'installe sur les rochers avec sa canne à pêche. Il fait ce qu'il peut. Il avait l'habitude de prendre le traversier pour rendre visite à sa fille, une fois par mois. Ensuite, il l'a pris une fois par semaine. Elle a fini par le rejoindre, un beau jour, et maintenant il est père de famille monoparentale. C'est l'homme le plus heureux du monde. C'est un exemple de réussite, mais c'est grâce à lui que c'est arrivé. Nous n'avons fait que lui donner une chance.

•(1630)

Le président: Monsieur Samson, vous avez le temps de poser une question, mais c'est tout.

M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.): Merci. C'est très généreux de votre part.

Merci à vous deux de nous avoir présenté vos exposés. Monsieur Stanfield, le travail que votre équipe et vous accomplissez est tout simplement exceptionnel, et je tiens à vous offrir mes sincères remerciements, parce que, comme vous l'avez dit, nous avons réellement besoin de ce que vous faites.

Puisque je ne peux poser qu'une seule question dans le cadre de cette discussion importante, voici ce que je vais demander: quels liens avez-vous avec d'autres organisations canadiennes qui fournissent un soutien similaire aux vétérans? Est-ce que vous communiquez les unes avec les autres? Mettez-vous en commun vos pratiques exemplaires?

M. Angus Stanfield: Oui, effectivement. Les ateliers que le ministère des Anciens Combattants organise sont parfois très favorables à l'établissement de liens. Jusqu'ici, je ne suis jamais revenu bredouille d'un des ateliers. Cela nous offre énormément de possibilités de collaboration et de mise en commun de nos pratiques exemplaires.

M. Darrell Samson: Pour terminer, la Stratégie nationale sur le logement accorde la priorité aux vétérans. Étiez-vous au courant de cette nouvelle stratégie? Comptez-vous y participer? En avez-vous discuté?

M. Angus Stanfield: Oui. Nous travaillons là-dessus.

Le président: Merci.

C'est tout le temps que nous avons avec ces témoins. Au nom du Comité, je vous remercie tous les deux pour tout ce que vos organismes font pour nos vétérans. Nous allons prendre une pause de deux ou trois minutes, le temps que notre prochain groupe de témoins s'installe. Merci.

• _____ (Pause) _____

•

•(1635)

Le président: Bonjour. Reprenons les travaux.

À la deuxième heure, nous accueillons Mme Suzanne Le, directrice générale de Multifamily Housing Initiative. Nous accueillons également les représentants du Fonds de bienfaisance de la Marine royale canadienne, MM. Robert Cléroux et Tom Riefesfel.

Vous pouvez commencer, Robert. Vous avez 10 minutes.

M. Robert Cléroux (président, Fonds de bienfaisance de la Marine royale canadienne): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité permanent des anciens combattants, bonjour. Merci d'avoir invité le Fonds de bienfaisance de la Marine royale canadienne à témoigner devant vous aujourd'hui.

Je suis le premier maître à la retraite Bob Cléroux. J'ai pris ma retraite des Forces armées canadiennes et de la Marine royale canadienne en 2013, après 37 ans de service. Dans mon dernier détachement, j'étais adjudant-chef.

Je me suis joint à la Légion royale canadienne en 2006, et je travaille présentement pour le Corps canadien des commissionnaires, une fédération de 15 organismes de sécurité privés sans but lucratif dont le mandat social est d'offrir des emplois valorisants aux vétérans.

Tout cela pour dire que j'ai énormément d'empathie pour les vétérans. Je suis cependant ici aujourd'hui en ma qualité de président du Fonds de bienfaisance de la Marine royale canadienne. Je travaille pour le Fonds depuis 2007, et occupe le poste de président depuis cinq ans.

Je suis accompagné aujourd'hui de notre vice-président, le capitaine de corvette Tom Riefesfel, qui a été au service de la Marine royale canadienne pendant plus de 35 ans lui aussi.

La mission du Fonds de bienfaisance de la Marine royale canadienne est de soulager la détresse et de promouvoir le bien-être des membres actifs des Forces armées, des vétérans canadiens et des membres de leur famille. Nous accomplissons cette tâche depuis 1942. Le Fonds de bienfaisance fournit un soutien financier sous forme de subventions, de prêts et de bourses aux membres actifs et aux vétérans des Forces armées canadiennes — autant les membres réguliers que les réservistes — qui portent l'uniforme de la Marine. Nous aidons aussi les autres membres des Forces armées qui ont servi pendant au moins un an dans une unité de la Marine royale canadienne.

Nous étendons également le soutien aux personnes à charge admissibles, et nous aidons aussi les vétérans de la Marine marchande canadienne et leurs personnes à charge qui sont visés par ce qu'on appelait autrefois la Loi sur avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la Marine marchande et les civils.

Depuis 76 ans, le Fonds de bienfaisance fournit du soutien aux forces navales du Canada — c'est-à-dire, au personnel en règle de la Marine et à leurs personnes à charge — sous forme de prêts d'urgence, de subventions et de programmes de soutien aux études. Depuis, nous avons aidé plus de 40 000 personnes et versé plus de 17 millions de dollars.

Au cours de l'année dernière seulement, nous avons fourni une aide financière totale de 588 388 \$ à 237 candidats admissibles. Ce montant était réparti de la manière suivante: nous avons versé 83 subventions totalisant 250 757 \$ à 25 marins en service, 54 vétérans et quatre vétérans de la marine marchande. Nous avons aussi accordé 19 prêts, totalisant 218 706 \$, donc 14 ont été autorisés pour des membres actifs. Au cours des dernières années, l'octroi de prêts est devenu un outil de plus en plus utile pour notre organisation. Nous avons aussi offert 32 bourses d'études totalisant 34 000 \$ à 32 jeunes Canadiens qui souhaitaient faire des études supérieures. Il y a aussi eu 108 débours mineurs, pour un total de 84 926 \$.

Le fonds pour les débours mineurs sert à fournir une aide d'urgence aux candidats admissibles qui présentent une demande à Anciens Combattants Canada, à VETS Canada ou à l'une des filiales de la Légion royale canadienne. La subvention maximale du fonds pour les débours mineurs est de 1 000 \$. Les filiales de la Légion, étant largement accessibles, continuent d'être un intermédiaire précieux pour ceux qui ont besoin de ce type d'aide.

En plus de fournir un soutien financier direct, le Fonds de bienfaisance collabore avec d'autres organismes de soutien ou de financement afin de pouvoir fournir une aide appropriée, en temps opportun et de manière efficace. Il ne faut jamais sous-estimer le potentiel de liens solides de ce genre. Nous croyons qu'il existe une foule de raisons pour lesquelles les gens deviennent itinérants, par exemple la toxicomanie, la maladie mentale, des traumatismes cérébraux ou une déficience développementale non diagnostiquée, et le Fonds a fourni de l'aide dans certains cas de ce genre.

Habituellement, des membres de la Légion ou de VETS Canada trouvent les gens que nous aidons dans la rue et nous demanderont de les soutenir en leur fournissant un logement temporaire. L'un des vétérans que nous avons aidés dans le sud de l'Ontario vivait dans une tente. Lorsque nous lui avons offert de l'aide, il a dit que tout ce qu'il voulait était une lampe pour sa tente et une bicyclette pour aller travailler. Nous lui avons fourni du soutien, et je suis heureux de pouvoir dire qu'il vit aujourd'hui dans un appartement. Nous avons coopéré avec la Légion royale canadienne, et, grâce à cette coopération, ce vétéran a pu sortir de la rue. Il nous en remercie.

Au Fonds de bienfaisance de la Marine royale canadienne, nous voyons également d'autres types d'itinérance ou de quasi-itinérance due à des difficultés financières, découlant parfois de mauvaises décisions que le vétéran a prises pendant sa transition. Par exemple, l'un de nos clients récents avait reçu une somme considérable au moment de sa libération. Il n'était pas admissible à une pension. Il a dépensé plus de la moitié de cette somme pour acheter une maison qui avait grand besoin de réparations. Il n'avait pas de revenu ni de pension, alors la banque a refusé de lui prêter de l'argent pour qu'il puisse réparer son toit ou son système de chauffage.

Certains marins trouvent très difficile la transition entre les forces armées et la vie civile. Les Forces armées subviennent à vos besoins financiers et médicaux. On vous habille, on vous nourrit et on prend soin de vous à pratiquement tous les égards. Les Forces deviennent en quelque sorte votre famille élargie. Imaginez donc comment quelqu'un qui est libéré ou qui prend sa retraite se sent lorsqu'il n'a plus ce soutien familial. Il se sent abandonné, seul, voire désemparé.

Dans un autre cas récent, un père divorcé s'est trouvé un emploi à Oshawa et y a déménagé pour être plus près de son enfant. Une fois arrivé, cependant, l'emploi escompté avait disparu. Maintenant, il dort chez des connaissances. Nous allons essayer de l'aider à se trouver un logement en lui payant le premier et le dernier loyers du mois.

Selon moi, la majorité des vétérans prennent leur retraite ou sont libérés des Forces armées canadiennes sans problème. Ils sont prêts financièrement, ont un réseau de soutien et peuvent compter sur un emploi une fois qu'ils commenceront leur transition.

• (1640)

Il y a cependant une fraction des vétérans — et je ne pourrais pas vous dire si c'est une grande fraction — qui ne sont pas préparés à faire la transition au moment où ils sont libérés des Forces armées canadiennes. Ils courent un risque lorsqu'ils quittent les Forces armées canadiennes sans préparation sur les plans financier, éducatif, émotionnel et médical. Ils n'ont pas les connaissances nécessaires pour réussir leur transition.

En conclusion, je suis d'avis que le Fonds de bienfaisance de la Marine royale canadienne a réussi, depuis 76 ans, à s'acquitter de son mandat d'un océan à l'autre et qu'il continue à le faire. Le Fonds de bienfaisance a contribué de façon véritable à soulager la détresse et à promouvoir le bien-être des membres actifs et des vétérans de la Marine royale canadienne, de leurs personnes à charge et de leur famille.

Notre conseil d'administration, nos membres et notre personnel administratif tiennent à exprimer leur reconnaissance pour la collaboration et l'aide fournies par Anciens Combattants Canada, la Caisse d'assistance au personnel des forces canadiennes, le Régime d'assurance-revenu militaire, les Forces armées canadiennes, la Commission d'aide aux anciens combattants, la Légion royale canadienne et une foule d'autres organisations dont les membres se dévouent pour aider les vétérans et les candidats admissibles.

Tom et moi-même seront heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci.

Madame Le, vous avez 10 minutes.

Mme Suzanne Le (directrice générale, Multifait Housing Initiative): Mesdames et messieurs les membres du Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes, je vous souhaite le bonjour.

La Multifait Housing Initiative est un organisme de bienfaisance sans but lucratif qui se consacre au logement. Nous sommes établis à Ottawa depuis 2002. Notre mission est de fournir un logement sécuritaire, bien entretenu et abordable ainsi que du soutien aux personnes et aux familles itinérantes ou vulnérables à l'itinérance.

La MHI a depuis longtemps fait ses preuves relativement aux logements abordables, autant en ce qui concerne l'aménagement que l'accès. Nous venons de terminer l'aménagement d'une collectivité de 98 unités dans l'Ouest d'Ottawa. Ce projet nous a d'ailleurs valu en 2017 le prix « Best Community (Built) » de la Greater Ottawa Home Builders Association. La collectivité a été construite dans le respect des délais et du budget, et les produits livrables étaient satisfaisants.

La MHI prévoit lancer un projet de logements abordables pour venir en aide aux vétérans vulnérables à l'itinérance. Dans le cadre de ce projet, nous adopterons l'approche dite du logement d'abord pour soutenir les vétérans qui ont des problèmes de santé, de santé mentale ou de dépendance.

Pour ce projet, la MHI aménagera le site de l'ancienne base aérienne de Rockcliffe, dans l'est d'Ottawa. Ce site a été déclaré excédentaire par le ministère de la Défense nationale, et la Société immobilière du Canada a entrepris les démarches pour l'aliénation du bien immobilier, qui passent par la planification et la viabilisation du site. En mars 2018, la MHI a acquis une parcelle de terrain de la base aérienne dans le cadre de l'Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri, un programme fédéral relevant d'Emploi et Développement social Canada.

Pour illustrer le problème, je vais maintenant vous présenter quelques faits et statistiques tirés d'une enquête réalisée en avril 2015 par l'Alliance pour mettre un terme à l'itinérance, un organisme d'Ottawa. L'enquête, réalisée sur une période de cinq jours, a révélé que 8,5 % des itinérants interrogés avaient déjà servi dans l'armée canadienne. À Hamilton, la proportion était de 6,4 %, et à Waterloo, de 5 %.

En avril de cette année, le gouvernement a demandé à Ottawa de réaliser un dénombrement ponctuel de la population itinérante. Cela a duré deux jours. Il s'avère que 5 % des personnes interrogées disaient avoir servi dans les Forces armées canadiennes ou avoir été membres de la GRC. Soixante-deux personnes ont dit avoir été membre des Forces armées canadiennes, et trois de la GRC. En outre, 35 % de ces personnes ont déclaré être autochtones. Il existe à Ottawa un organisme de terrain, Soldiers Helping Soldiers, dont les membres, des militaires actifs, font du bénévolat dans les refuges pour trouver des vétérans et les aider. Depuis trois ans, cet organisme a rencontré plus de 380 itinérants qui ont déjà servi dans l'armée.

En 2016, la Commission de la santé mentale du Canada a publié son rapport intitulé « At home/Chez Soi ». Selon cette étude, les vétérans avaient un niveau d'éducation supérieur aux autres participants et étaient 1,6 fois plus susceptibles d'avoir été victimes de vol, antérieurement à l'étude, et 1,4 fois plus susceptibles d'être atteints d'un trouble de stress post-traumatique.

Nous pouvons tirer les conclusions suivantes à la lumière de l'étude « Chez Soi » et d'études similaires qui ont été menées au Royaume-Uni et aux États-Unis: l'alcoolisme, la toxicomanie et les problèmes de santé mentale contribuent au problème de l'itinérance chez les vétérans et le perpétuent. Cela est particulièrement vrai pour ceux atteints d'un trouble de santé mentale préexistant. La consommation d'alcool — socialement et comme mécanisme d'adaptation — commence aussi pendant leur temps de service.

En outre, la transition de la vie militaire à la vie civile a un effet bouleversant sur bon nombre d'entre eux. Ils passent brusquement d'un environnement hyper-structuré à la vie civile, où les structures sont relatives, et cela peut avoir un effet perturbateur sur la concentration, la confiance et les relations d'amitié.

De plus, une foule d'obstacles semblent avoir été créés à dessein pour empêcher les vétérans de toucher leurs prestations des Forces armées canadiennes ou d'Anciens Combattants Canada, comme les obligations juridiques envers un tiers, l'absence d'une adresse fixe ou de pièces d'identité. Les vétérans itinérants ont, de leur propre aveu, une relation complexe avec le ministère des Anciens Combattants. Certains ont le sentiment d'avoir été abandonnés par Anciens Combattants Canada après leur libération. D'autres trouvent au contraire que le ministère des Anciens Combattants les a très bien soutenus et qu'ils obtiennent l'aide dont ils ont besoin pour réussir leur transition.

La MHI a une solution: la Veterans' House, la maison des vétérans. Nous nous sommes engagés à réaliser et à gérer de façon permanente ce projet. Nous allons construire 40 unités de logement de avec services de soutien intégrés pour les vétérans itinérants ou hautement vulnérables à l'itinérance.

La Veterans' House répondra précisément et uniquement aux besoins des vétérans itinérants qui vivent dans des conditions difficiles ou qui sont vulnérables à l'itinérance parce qu'ils ont des besoins en matière de santé mentale. Ce modèle de logement supervisés les aidera à avoir une situation de logement stable et à se rétablir s'ils ont des problèmes de santé, de santé mentale ou de dépendance. Cela va améliorer dans l'ensemble leur qualité de vie ainsi que la vie de leurs familles qui ne sont pas en mesure de leur fournir l'aide dont ils ont besoin.

Le projet de la Veterans' House de la MHI va bon train, et nous prévoyons commencer la construction en 2019. Pour l'instant, la MHI s'efforce de tout mettre en place afin que le projet soit prêt à débiter aussitôt que tous les fonds auront été réunis et qu'il n'y ait aucun retard dans les travaux une fois ceux-ci commencés.

Jusqu'ici, la MHI a acquis le terrain du gouvernement fédéral et présenté sa demande avec le plan de situation à la Ville d'Ottawa ainsi qu'une demande de financement au Fonds national de co-investissement pour le logement. Ce fonds avait été créé dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, et est administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, il y est d'ailleurs précisé que les vétérans sont un groupe prioritaire spécial. Nous avons mené une campagne de capitalisation de grande envergure afin de réunir 5 millions de dollars pour soutenir le projet.

• (1645)

La MHI adopte toujours, dans ses projets, une approche collaborative. Dans cet ordre d'idées, elle a construit toute une communauté de collaborateurs et de partenaires afin de soutenir les locataires de la Veterans' House une fois qu'elle sera construite. Nos partenaires et les intervenants dans le cadre de ce projet sont l'organisme Salus d'Ottawa, Anciens Combattants Canada, l'organisme Soldiers Helping Soldiers, la Direction provinciale de

l'Ontario et le District G de la Légion royale canadienne, l'organisme La Patrie gravée sur le coeur, les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes, l'organisme Appuyons nos troupes et l'organisme Helmets to Hardhats.

Cependant, tous les projets comprennent leur lot de problèmes, et le nôtre ne fait pas exception.

Nous avons rencontré certaines difficultés, par exemple le fait que ni le gouvernement provincial ni l'administration municipale n'ont offert des contributions financières, ce qui complique la viabilité à long terme du projet. Nous avons malgré tout trouvé une solution: la grande campagne de capitalisation dont j'ai déjà parlé. Nous avons aussi demandé l'aide du public afin d'obtenir les fonds que, s'il s'était agi d'un logement abordable conventionnel, le gouvernement ou la municipalité auraient versés.

La procédure de souscription mise en place actuellement par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour le fonds de co-investissement est ardue, exceptionnellement risquée pour les promoteurs, peu pratique et susceptible d'entraîner des retards déraisonnables dans le projet. Qui plus est, une fois que tous les documents auront été présentés à la SCHL, pour qu'elle puisse commencer l'examen de la souscription, les promoteurs sont censés commencer la construction sans financement ou du moins essayer de financer seuls les premiers mois de la construction.

Un autre problème tient au fait que la SCHL refuse de poursuivre le processus de souscription tant que nous n'aurons pas confirmé avoir reçu la totalité des 5 millions de dollars de la campagne de capitalisation, alors qu'une campagne de cette envergure prendra au moins deux ou trois ans. Nous avons d'ailleurs comme projet de mener la campagne de capitalisation pendant la construction.

La MHI croit que le Canada a une dette envers ces hommes et ces femmes qui ont servi dans les Forces armées canadiennes. Le Canada a le devoir de prendre soin d'eux. Nous faisons notre part. Nous croyons également que le gouvernement fédéral, tous partis confondus, souhaite véritablement soutenir les anciens combattants qui ont désespérément besoin d'aide. Et nous vous remercions énormément de cela.

La Veterans' House pourra, grâce au financement initial, répondre aux besoins des vétérans de façon continue pendant des années, sans financement supplémentaire du gouvernement. Ce sera une réalisation tangible et concrète dont nous pourrions tous être fiers pendant des années à venir.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

• (1650)

Le président: Merci.

Nous commencerons la période de questions de cinq minutes. Allez-y, madame Wagantall.

Mme Cathay Wagantall: Merci d'être venus. Nous vous sommes très reconnaissants de votre témoignage ici aujourd'hui.

Rapidement, j'aimerais connaître votre opinion à tous les deux à propos du fait qu'une fraction seulement des vétérans vivent des difficultés et ne sont pas capables de s'en sortir une fois qu'ils ont été libérés. Vous avez dit qu'ils n'étaient pas suffisamment préparés en ce qui a trait à l'éducation, aux finances, à la stabilité émotionnelle, à la santé et d'autres choses du genre.

Nous devons prendre des mesures pour réagir à l'itinérance; l'idéal, ce serait de réduire l'itinérance. À ce sujet, les vétérans vous ont-ils fait part de leurs préoccupations?

Croyez-vous qu'il serait préférable que, conformément à ce que notre comité a recommandé à la lumière de son étude, le ministère des Anciens Combattants attende que toutes ces questions soient réglées avant de libérer un vétéran? On prendrait des mesures pour que toutes ces questions soient réglées avant que les vétérans hautement vulnérables soient libérés. Bien sûr, la majorité des vétérans très vulnérables sont libérés pour raisons médicales liées au service. Le Comité se préoccupe aussi du fait que cela a déjà été établi, et Anciens Combattants Canada ne devrait pas avoir à le rétablir. Il faut simplement que ce soit fait avant la libération.

D'après vous, qu'est-ce qui devrait être fait pour les vétérans qui ne sont pas prêts à la libération?

M. Robert Cléroux: Nous sommes tout à fait d'accord quant au fait que les membres ne devraient pas être libérés avant d'être prêts à réintégrer le monde civil. Parfois, le problème est simple: le vétéran ne sait pas que, lorsqu'il obtient un règlement d'Anciens Combattants Canada ou du Régime d'assurance-revenu militaire de deux ou trois cent mille dollars et qu'il s'achète une maison, il n'est pas admissible, ensuite, aux programmes d'assistance sociale ou de prestations d'invalidité, étant donné qu'il a une maison ou de l'argent dans son compte bancaire. Les anciens combattants ne comprennent pas les règles en vigueur dans le monde civil, une fois qu'ils sont libérés des forces armées.

L'éducation est aussi quelque chose très important. J'ai passé 37 ans dans les Forces armées canadiennes et j'ai terminé ma carrière avec le grade d'adjudant-chef. Lorsque je suis redevenu un civil, tout ce qui comptait, c'était mon diplôme du secondaire, qui datait de 1977. Mon temps dans les forces armées n'est pas reconnu, sauf si l'entreprise comprend mes antécédents.

Je suis entièrement d'accord avec vous lorsque vous dites que les militaires, surtout ceux qui ont été blessés — les caporaux, les caporaux-chefs, les matelots-chefs et les matelots de première classe qui ne devraient pas toucher une pension énorme —, ne devraient pas être libérés jusqu'à ce qu'ils aient une idée claire de ce qui va se passer ensuite.

Mme Cathay Wagantall: En effet. Selon l'information que nous avons recueillie, la majorité des vétérans itinérants le sont devenus une dizaine d'années après avoir été libérés. C'est différent, en moyenne, pour les autres personnes itinérantes. En vérité, il semble qu'un grand nombre de jeunes itinérants ne le seraient pas devenus s'ils avaient fait partie des Forces armées, puisqu'une foule de choses sont en place pour eux pendant cette période.

Suzanne, pourriez-vous me parler du financement de la Veterans' House? Quel est le montant du capital que vous avez reçu d'Anciens Combattants Canada pour la construction, en particulier?

Mme Suzanne Le: Nous ne recevons aucun financement d'Anciens Combattants Canada.

Nous prévoyons que la construction coûtera 11,5 millions de dollars, et nous avons organisé une campagne de financement pour récolter 5 millions de dollars. Nous avons présenté une demande au fonds de co-investissement pour obtenir une autre tranche de 5 millions de dollars, et nous allons contracter une hypothèque pour les 1,5 million de dollars restants. Puisque nous allons demander des loyers très bas aux locataires, nous ne pouvons pas contracter une hypothèque plus élevée.

Mme Cathay Wagantall: Et la Société canadienne d'hypothèques et de logement veut que vous ayez en main la totalité des 5 millions de dollars promis, ou du moins que vous l'ayez à la banque?

Mme Suzanne Le: La SCHL veut que nous puissions lui confirmer que nous avons tous les fonds que nous nous sommes engagés à recueillir.

Mme Cathay Wagantall: D'accord.

Avec les campagnes de financement, je sais qu'il faut un certain temps avant que les choses ne commencent à s'enchaîner et, souvent, le fait d'avoir quelque chose de concret à montrer dès la première étape, par exemple, encourage le financement continu. En avez-vous parlé avec la SCHL?

Mme Suzanne Le: Nous avons essayé. Nous avons organisé une conférence téléphonique avec les représentants de la SCHL il y a deux ou trois semaines.

Au départ, quand nous avons reçu la liste de tout ce qu'elle voulait voir fait avant d'entamer le processus de souscription, nous nous sommes dit que c'était une erreur. Ce n'étaient pas des demandes normales dans le cadre de projets d'aménagement de logements abordables. Nous avons reçu des fonds des administrations fédérales, provinciales et municipales pour nos projets précédents, et cela ne s'est jamais passé de cette façon. En temps normal, vous recevez une lettre d'engagement, puis vous commencez les études.

Mais la SCHL n'a pas voulu changer d'avis.

• (1655)

Mme Cathay Wagantall: D'accord. Merci.

J'ai une question à propos des vétérans que vous aidez grâce à la Légion et à vos logements. Sans chercher à obtenir des détails ou des renseignements personnels, pouvez-vous consigner les conversations ou les commentaires des gens avec qui vous parlez, qui habitent dans vos logements et que vous aidez? Pouvez-vous recueillir de l'information à propos de leur transition? Comment ont-ils vécu le passage du service actif à la vie civile, puis à l'itinérance? Cela permettrait d'avoir une idée de la raison pour laquelle cette trajectoire les a menés à l'itinérance.

M. Robert Cléroux: Non. Un grand nombre d'entre eux ont honte de...

Mme Cathay Wagantall: Je sais. Ce n'est pas impersonnel.

M. Robert Cléroux: Beaucoup d'entre eux ont même honte de venir nous demander de l'aide. Parfois, ils ne savent même pas que nous sommes là pour les aider. En outre, certains vétérans ne veulent vraiment pas raconter leur histoire, alors c'est difficile d'obtenir ce genre d'information.

Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose, Tom?

M. Tom Riefesel (vice-président, Fonds de bienfaisance de la Marine royale canadienne): La vulnérabilité a de très nombreux visages. Souvent, ce genre de vulnérabilité pèse lourd sur les vétérans, comme Bob l'a dit. Après avoir fièrement servi leur pays dans un contexte où ils prouvent et doivent prouver qu'ils sont forts, ils doivent accepter de ne pas être forts une fois de retour dans la vie civile. Qui peut leur offrir du soutien, dans ce cas?

Mme Cathay Wagantall: Croyez-vous qu'il serait préférable que nous...

Le président: Je suis désolé, mais votre temps est écoulé. Merci.

Monsieur Samson, vous avez cinq minutes.

M. Darrell Samson: Je vous remercie énormément tous les trois du travail extrêmement important que vous accomplissez.

Aussi, merci à vous d'avoir servi. C'est loin d'être une carrière facile. Nous tenons à vous remercier sincèrement. Tous les Canadiens vous en sont très reconnaissants, et vous continuez même à servir votre pays d'une autre façon, ce qui est encore plus extraordinaire.

Rapidement, j'ai une question à propos de vos liens avec Anciens Combattants Canada. S'agit-il d'une relation durable? Quels sont les enjeux communs?

M. Robert Cléroux: En ce qui nous concerne, nous dépendons entièrement du ministère des Anciens Combattants. Il nous aide à trouver nos clients, étant donné que nous sommes un très petit organisme. Nous n'avons qu'un seul employé. Disons qu'un employé d'Anciens Combattants Canada trouve un marin qui a besoin d'aide. Souvent, il préparera le dossier pour nous, puis nous allons l'étudier pour voir si nous pouvons apporter de l'aide à cette personne. Nous avons une bonne relation de travail durable avec le ministère.

M. Darrell Samson: Recevez-vous du financement du ministère des Anciens Combattants?

M. Robert Cléroux: Non. Nous ne recevons pas de financement. Nous recevons de l'argent du fonds de cantine des navires, avant l'unification, mais depuis, nous ne recevons plus rien. Nous avons eu la présence d'esprit d'investir notre argent. Nous vivons présentement de l'intérêt généré par nos investissements.

M. Darrell Samson: Je me répète, mais c'est exceptionnel.

Et vous, Suzanne?

Mme Suzanne Le: De notre côté, nous avons discuté avec Anciens Combattants Canada, et le ministère s'est engagé à nous fournir un soutien relativement au travail social une fois que l'immeuble sera fonctionnel. Il nous a donné accès à ces études, à ces fichiers vidéo et à d'autres choses du genre, mais nous n'obtenons aucun financement.

M. Darrell Samson: Je crois qu'il est énoncé dans la Stratégie nationale sur le logement que les vétérans sont un groupe prioritaire. J'aimerais savoir ce que pensent vos deux organisations de ce document.

Mme Suzanne Le: Selon nous, le problème est que, même si les vétérans sont un groupe prioritaire pour bon nombre de fonds — c'est-à-dire que le gouvernement a reconnu lorsqu'il a élaboré la Stratégie nationale sur le logement qu'il fallait mettre l'accent sur les vétérans —, le fait d'exiger que la province et la municipalité participent crée une rupture.

De nombreuses provinces, l'Ontario y compris, et de nombreuses villes, comme Ottawa, refusent de financer des projets et des programmes pour les vétérans, peu importe lesquels. Elles nous excluent spécifiquement à ce chapitre, parce qu'elles croient que cela relève du gouvernement fédéral.

M. Darrell Samson: Alors comment avez-vous procédé pour votre projet? Avez-vous réussi à obtenir la participation du gouvernement provincial, de la municipalité ou des deux administrations?

Mme Suzanne Le: Non. Nous n'avons rien obtenu du gouvernement provincial. L'administration municipale nous a accordé une exonération sur les droits d'aménagement, mais c'était parce que nous sommes un organisme de bienfaisance, non pas parce que c'était un projet pour les vétérans. Nous étions quand même grâce à cela admissibles au programme, mais cela explique le manque important de financement.

M. Darrell Samson: La Marine canadienne a soutenu beaucoup de programmes au cours des deux ou trois dernières années. Elle est consciente qu'il y a des besoins à combler et elle sait de quoi il s'agit. Je crois que plus on en sait sur la transition, sur les besoins des vétérans, plus on en sait sur les prestations qui devraient permettre de répondre à ces besoins. Relativement à la pension à vie, vous avez dit que vous connaissez des gens qui auraient préféré un paiement unique.

Ces gens savent-ils qu'ils ont maintenant le choix entre un paiement unique et la pension à vie?

• (1700)

M. Robert Cléroux: Les gens le savent, mais je ne sais pas s'ils en ont tiré parti, pour l'instant. En avril, je crois que tout ce qui est lié à la pension à vie sera offert, mais cela ne concernera pas tous les militaires libérés, seulement ceux qui ont été blessés gravement. C'est seulement pour ceux qui ont été blessés au combat. Parmi eux, il y en a qui toucheront des prestations d'assurance plutôt que celles du ministère des Anciens Combattants. Malgré tout, il y a quand même des gens qui seront libérés avec un règlement en argent, mais ils ne pourront pas compter là-dessus toute leur vie.

M. Darrell Samson: Vous avez parlé d'un programme d'éducation. Notre gouvernement — ou le gouvernement au pouvoir — a pris des mesures très dynamiques pour soutenir l'éducation: six ans, 40 000 \$; 12 ans, 80 000 \$. Est-ce bien de ce programme que vous parliez? Pouvez-vous nous fournir plus de détails?

M. Robert Cléroux: Je vais laisser Tom en parler.

M. Tom Riefesel: Il y a deux perspectives: c'est un excellent programme pour quelqu'un qui veut faire des études supérieures, qui veut tabler sur ce qu'il a appris dans les forces armées canadiennes, mais ce n'est pas le cas de tous les vétérans.

Les vétérans qui ont participé activement au programme de réadaptation professionnelle d'Anciens Combattants Canada ne sont pas admissibles au programme. Il ne suffit pas de demander du financement pour le programme pour l'obtenir. Prenez un vétéran qui participe au programme de réadaptation professionnelle, qui essaie de s'en tirer; beaucoup de choses lui seront refusées, parce que le but du programme de réadaptation est de le ramener là où il était avant d'être en service et avant d'être libéré pour raisons médicales. Donc, il y a une certaine incohérence.

Le président: Merci.

Monsieur Johns.

M. Gord Johns: Merci, et merci à vous de votre travail et de votre service dévoué.

Je crois que je vais commencer par M. Cléroux. Vous avez dit que vous n'obtenez aucun financement du ministère des Anciens Combattants; le ministère vous envoie-t-il des clients?

M. Robert Cléroux: Absolument.

M. Gord Johns: Oui, et il ne vous fournit aucun financement...?

M. Robert Cléroux: C'est exact.

M. Gord Johns: D'accord, je voulais seulement entendre cela à nouveau.

Quel genre de financement soutiendrait le travail que vous accomplissez?

M. Robert Cléroux: Bon nombre des clients que le ministère nous envoie ont besoin d'un financement d'urgence, le genre de financement qu'il ne peut pas fournir. Par exemple, le ministère des Anciens Combattants ne peut pas verser le premier et le dernier mois de loyer. D'un autre côté, nous croyons qu'il est préférable pour un itinérant ou presque itinérant de trouver un logement.

M. Gord Johns: D'accord, alors ce serait davantage un financement pour le logement qu'un financement d'urgence ponctuel. Je comprends. Vous avez besoin du premier et du dernier mois de loyer si vous voulez occuper un logement, et encore davantage si vous avez tout perdu et que vous vivez dans la rue.

Cela dit, vous savez qu'une motion a été présentée pour mettre fin aux dépenses inutilisées et pour reporter les sommes à l'exercice suivant afin de régler les 12 normes de service sur 24 auxquelles le gouvernement est incapable de satisfaire.

Croyez-vous que cet argent — 148 millions de dollars l'an dernier — pourrait être utilisé immédiatement pour soutenir les vétérans?

M. Robert Cléroux: Absolument.

M. Gord Johns: Madame Le, vous nous avez parlé d'un manque à gagner de 5 millions de dollars. La province et la municipalité disent que ce n'est pas leur responsabilité, que c'est au gouvernement fédéral de s'occuper des vétérans.

Les vétérans ont servi le Canada, et ils s'attendent à ce que le Canada leur donne ce qui leur est dû.

Ce trou de 5 millions de dollars menace-t-il votre projet, ou avez-vous été en mesure de les obtenir?

Mme Suzanne Le: Je suis absolument certaine que nous serons en mesure d'obtenir 5 millions de dollars grâce à notre campagne de financement. Elle a été lancée il y a six mois, et nous avons déjà 2 millions de dollars sans faire beaucoup de bruit. Le public veut vraiment aider les vétérans.

Le problème tient davantage au temps que cela va nous prendre. Je m'attends à ce que nous ayons de l'argent d'ici deux ou trois ans, mais je peux vous dire que, si le projet reste en suspens pendant deux ou trois ans, le coût d'aménagement va augmenter de 2 ou 3 millions de dollars.

M. Gord Johns: Oui, cela ne fait aucun doute.

J'ai déjà été député provincial, et il y a un délestage qui se fait depuis plusieurs décennies. Cela cause des problèmes.

Selon vous, est-ce qu'il aurait fallu, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, examiner la situation des vétérans et créer un fonds pour financer à 100 % les installations réservées aux vétérans?

• (1705)

Mme Suzanne Le: Oui, je le crois.

M. Gord Johns: Vous avez aussi parlé de la lourdeur de l'administration. Vous venez d'illustrer à quel point il peut être difficile de s'y retrouver.

Croyez-vous que ce serait préférable d'avoir une seule source de financement, une seule organisation à laquelle présenter une demande, afin de ne pas vous heurter à tous les obstacles placés sur votre chemin par les administrations et les ministères?

Mme Suzanne Le: Oui. Ce serait idéal.

M. Gord Johns: Vous avez aussi dit que vous ne comptiez pas sur du financement permanent.

L'un des témoins précédents était M. Angus Stanfield, un grand Canadien de Victoria. Il est le président de la Cockrell House. Il ne reçoit aucun financement. Tout ce que l'équipe de la Cockrell House fait, c'est grâce à des dons. Chaque unité pour les vétérans coûte environ 1 100 \$, et le ministère des Anciens Combattants ne donne aucun financement.

Croyez-vous que vous pourrez faire fonctionner ces logements sans aucun financement? Je tiens pour acquis que cela vous aiderait de pouvoir compter sur du financement stable, durable et à long terme, pour répondre aux besoins des vétérans.

Mme Suzanne Le: Nous l'avons fait et continuons de le faire. C'est la beauté de la chose lorsqu'on investit dans le capital...

À l'heure actuelle, il semble qu'on passe de manière marquée à des investissements dans des programmes plutôt que dans le capital. Toutefois, quand on investit dans le capital, alors le projet est autonome. Nous allons percevoir un loyer des locataires parce qu'il ne s'agit pas d'un logement de transition, ni d'un refuge, ni d'un logement à court terme. Les vétérans paieront un loyer de 479 \$ par mois, ce qui représente le taux des allocations des refuges du POSPH en Ontario. Nous allons encaisser ce loyer; notre projet sera donc viable grâce à ce loyer et à une hypothèque inférieure à 1 million de dollars.

La Légion royale canadienne s'est engagée à fournir un financement continu de 100 000 \$ par année pour payer des mesures de soutien en santé mentale, et nous entretenons également nombre de relations avec différents organismes bénévoles qui fourniront des services de mentorat par les pairs, etc., dans l'immeuble.

M. Gord Johns: Excellent.

M. Gord Johns: Vous avez 139 unités, de 300 à 400 personnes dans différents sites. C'est de l'excellent travail, du travail exceptionnel.

Selon vous, quel sera le pourcentage de gens qui seront des vétérans dans ces installations?

Mme Suzanne Le: Dans nos autres installations...?

M. Gord Johns: Oui, c'est cela.

Mme Suzanne Le: Dans les autres installations, nous accueillons des gens issus du réseau de refuges à Ottawa, la plupart du temps des familles. Nous avons nombre de nouveaux arrivants au Canada. Actuellement, il n'y a pas beaucoup de vétérans dans nos autres installations.

M. Gord Johns: D'accord, parfait.

Je vous remercie tous de votre travail important.

Le président: Monsieur Chen, vous avez cinq minutes.

M. Shaun Chen: Merci.

Je veux commencer par remercier les trois témoins présents ici aujourd'hui.

Vous faites preuve de beaucoup d'attention et de compassion pour nos vétérans, et le travail que vous faites est remarquable. Vous aidez grandement les vétérans et notre pays, alors je voulais vous féliciter pour votre travail acharné. Les investissements réalisés au cours des trois dernières années pour appuyer les vétérans — on parle d'un total de 10 milliards de dollars — témoignent de cette attention et de cette compassion.

Un des défis, comme vous l'avez mentionné, monsieur Cléroux, c'est d'être en mesure de trouver les vétérans et de leur fournir tout le soutien dont ils ont besoin. Je suis heureux que vous ayez donné l'exemple du vétéran qui vivait dans une tente et tout qui ne désirait qu'une lampe de poche et une bicyclette pour aller travailler. Bien sûr, bien d'autres ressources et services peuvent être offerts à des vétérans comme lui.

Monsieur Cléroux, je sais que votre organisme fournit de l'aide financière directe grâce à un certain nombre de fonds différents. Un des nouveaux fonds qui a été lancé le 1^{er} avril passé est le Fonds d'urgence pour les vétérans.

Savez-vous si les vétérans ont pleinement accès à ce fonds en recevant chacun les 2 500 \$ prévus par année pour des circonstances atténuantes, ce qui vise à les aider à s'acheter de la nourriture, à payer leur loyer et à faire face à d'autres situations dans lesquelles ils ont besoin de soutien?

M. Robert Cléroux: À ma connaissance, oui, c'est le cas. Comme je l'ai dit, nous entretenons une excellente relation avec ACC. Lorsqu'il nous envoie des clients, c'est parce qu'il ne peut pas les aider en raison du fonctionnement de son fonds, mais il sera le premier à les aider.

C'est la même chose avec la Légion. Nous établissons souvent un partenariat avec elle dans le cadre duquel elle nous demande de partager des fonds d'urgence dans de tels cas. Nous sommes heureux de le faire.

M. Shaun Chen: C'est fantastique. Il semble que les vétérans utilisent les fonds.

Le programme Pension à vie sera lancé en avril. Ce fonds, comme vous l'avez mentionné, s'adresse aux vétérans qui ont enduré des souffrances à la suite d'une blessure ou d'une maladie liée au service. Nous espérons que ce fonds sera utilisé par les vétérans qui en ont besoin. Il prévoit un versement mensuel non imposable qui leur permettra d'accéder à des ressources financières auxquelles ils ont droit.

Un formulaire de demande doit être rempli. Selon vous, que doit-on faire pour s'assurer que les vétérans qui souffrent, qui sont atteints de maladies ou ont subi des blessures liées au service sachent que le programme Pension à vie existe et présentent une demande? Comment pouvons-nous mieux rejoindre ces vétérans et veiller à ce que chacun d'entre eux qui mérite ce versement le reçoive?

• (1710)

M. Robert Cléroux: C'est une question à laquelle il m'est très difficile de répondre. Il faut utiliser les associations — il y en a beaucoup qui s'occupent des vétérans —, à mon avis, car c'est un très bon moyen de communiquer avec eux.

Tom, avez-vous des idées?

M. Tom Riefesel: C'est une communication continue. Même si on croit qu'on a assez communiqué, on doit communiquer encore davantage.

Il faut accéder à toutes les ressources offertes: les journaux, les médias, les médias sociaux et les organisations de soutien des vétérans qui font le gros du travail dans la rue et offrent de l'aide. Nous devons accéder à toutes ces ressources et continuer à marteler le message.

Également, il faut renforcer le partenariat entre les Forces armées canadiennes et Anciens Combattants ainsi que la transition.

M. Shaun Chen: C'est fantastique.

Madame Le, vous avez parlé du programme Du régiment aux bâtiments. Comme je l'ai dit aux témoins précédents, j'ai rencontré plus tôt aujourd'hui les représentants de l'Association canadienne de la construction. Ils veulent vraiment attirer plus de gens pour travailler dans l'industrie canadienne de la construction, qui est en plein essor, et un des groupes qu'ils ont mentionnés est les vétérans.

Il semble que ce soit quelque chose de cet ordre. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce programme?

Mme Suzanne Le: Ce qui est très important, dans le cadre de la construction de cet immeuble, c'est que nous l'utilisions pour faire le plus de bien possible chaque fois que nous le pouvons, en mettant à profit tous les outils dont nous disposons. Le programme Du régiment aux bâtiments est une organisation qui reflète très bien nos valeurs parce qu'elle permet aux vétérans de faire la transition du monde militaire vers le monde civil grâce à une formation professionnelle. Les syndicats appuient cette initiative.

Nous avons établi une relation avec les syndicats et nous sommes engagés à utiliser autant de participants au programme Du régiment aux bâtiments que possible pendant la construction. Lors des entrevues que nous avons réalisées avec des gestionnaires en construction, nous avons fait de l'embauche de ces participants un critère.

Le président: Merci.

Monsieur Bratina, vous avez cinq minutes.

M. Bob Bratina: Merci beaucoup.

Madame Le, quelle est l'origine de votre organisation? Il s'agit d'une initiative multiconfessionnelle, alors cela suppose de nombreuses confessions.

Mme Suzanne Le: Oui.

M. Bob Bratina: Cette composante est-elle un élément important du fonctionnement de votre organisation?

Mme Suzanne Le: L'organisation a été fondée en 2000 par l'archidiocèse d'Ottawa à partir d'un groupe de travail pour les démunis. On cherchait une façon d'améliorer la situation des démunis. Tout revenait au logement: le recours aux banques alimentaires, des hospitalisations plus fréquentes... Tous ces aspects concernent le logement, et c'est également ce qui coûte le plus cher à régler.

Voilà pourquoi l'archidiocèse s'est attaqué au problème, mais il voulait faire participer des groupes d'autres confessions. Nous avons huit comités de travail. Nous comptons un noyau de 80 à 100 bénévoles qui travaillent dans notre organisation chaque mois et qui font vraiment le plus gros du travail, ce qui nous aide à limiter nos coûts.

Ces bénévoles sont issus de ces groupes confessionnels. Nos membres viennent de 70 groupes confessionnels de la Ville d'Ottawa: des groupes juifs, chrétiens, musulmans, hindous, baha'i, sikhs — je suis certaine que j'en oublie — et unitariens. Nous avons toute la gamme des confessions, et les bénévoles viennent chez nous et travaillent. Voilà notre origine. Elle n'a rien à voir avec nos locataires. Ces derniers n'ont pas à respecter des exigences en matière de religion ou d'appartenance pour occuper nos unités. Ces groupes nous fournissent nos bénévoles.

M. Bob Bratina: N'est-ce pas utile pour sensibiliser les gens aux vétérans et à leurs besoins?

Mme Suzanne Le: Oui, c'est bénéfique pour ce qui est de la sensibilisation à la question du logement abordable. Nous organisons nombre de conférences dans ces 70 groupes confessionnels. Les gens assistent à nos événements. Ils en apprennent beaucoup sur les questions du logement abordable, des démunis et de la fréquentation des refuges. Le projet Veteran's House est certainement un de nos points saillants. Nous avons récemment tenu un important gala relativement à ce projet, et la salle était remplie de personnes qui voulaient en savoir davantage et offrir leur appui.

• (1715)

M. Bob Bratina: Concernant l'immeuble de 98 unités, vous avez commencé...

Mme Suzanne Le: Oui.

M. Bob Bratina: Quand l'avez-vous construit?

Mme Suzanne Le: Nous avons terminé sa construction en 2017.

M. Bob Bratina: Combien de temps vous a-t-il fallu?

Mme Suzanne Le: Il s'agissait d'une demande de propositions d'Action Ottawa par l'intermédiaire de la Ville d'Ottawa. Voici la façon dont cela fonctionne. Le gouvernement fédéral remet l'argent à la province, la province ajoute aussi de l'argent et le transmet à la municipalité. La municipalité investit de l'argent à son tour et le verse pour un concours dans le cadre duquel les gens présentent des projets. Nous avons gagné le concours et nous avons construit 98 domiciles.

Nous avons obtenu le contrat en décembre 2014. Nous avons commencé la construction en novembre 2015 et nous l'avons terminée en juillet 2017.

M. Bob Bratina: Merci.

Monsieur Cléroux, y a-t-il une grande différence entre un vétéran des forces navales, des forces terrestres et des forces aériennes? La vie sur un navire est-elle bien différente de celle dans un camp?

M. Robert Cléroux: Je suis certain que la vie d'un soldat sur un navire est différente de celle d'un soldat dans la forêt, mais il n'y a pas beaucoup de différence entre les vétérans.

M. Bob Bratina: Votre organisation est la seule en son genre, alors vous avez évidemment des liens avec les gens des forces navales.

M. Robert Cléroux: C'est exact. Nous avons aidé des membres des forces terrestres et des forces aériennes, mais ils doivent avoir servi avec les forces navales à un moment donné.

M. Bob Bratina: Je vois. Pourriez-vous dire qu'il existe une grande différence entre un vétéran qui a servi pendant une courte période — supposons une personne qui a servi trois ans en comparaison d'une autre qui a servi 20 ans?

M. Robert Cléroux: Il y en a une, en raison de la pension. Lorsque j'étais en service, on recevait une pension de 40 % du salaire après 20 ans. Un militaire qui est libéré des forces armées après deux ans ne recevrait aucune pension. Une personne peut avoir été libérée parce qu'elle n'aimait pas les forces navales, ou peu importe la raison, et éprouver des difficultés à trouver un emploi; elle aurait donc tout de même besoin d'aide. Pour nous, un vétéran est un vétéran, et nous allons tous les aider du moment qu'ils ont terminé la formation de base. Que la personne ait servi 37 ans ou 13 semaines n'a aucune importance.

M. Bob Bratina: Vous êtes plutôt laissés à vous-mêmes pour fournir ces services. Nous essayons d'améliorer la vie des vétérans.

En règle générale, observez-vous des améliorations, ou s'agit-il d'un meilleur système? Malgré les problèmes dont nous avons discuté parce que nous sommes ici pour les régler, est-ce que cela améliore la vie des vétérans?

M. Robert Cléroux: Oui. Je sais qu'il existe d'excellents programmes prévus par la Nouvelle Charte des vétérans. Je crois que c'est maintenant le programme de mieux-être.

M. Bob Bratina: C'est le Fonds pour le bien-être.

M. Robert Cléroux: Je crois qu'il existe d'excellents programmes.

Je vais vous raconter une histoire. J'espère que je ne serai pas trop long.

Un de mes amis a pris sa retraite il y a de nombreuses années. Il était blessé. Je ne l'avais pas vu depuis bon nombre d'années. Il était plongeur dans les forces navales, alors il était en très bonne forme. Il bénéficiait de l'ancien programme de pension — le programme antérieur des vétérans. Lorsque je l'ai revu, il pesait bien au-delà de 300 livres. Je lui ai demandé ce qu'il faisait. Il m'a répondu qu'il restait à la maison et regardait la télévision. Je lui ai dit qu'il devait sortir et faire quelque chose. Sa réponse a été la suivante: je ne veux pas perdre ma pension.

La Nouvelle Charte essaie d'encourager les vétérans à prendre soin d'eux et à trouver un bon emploi. Je crois que c'est une bonne chose, mais il y a encore des gens qui ne reçoivent pas l'aide dont ils ont besoin.

M. Bob Bratina: Merci.

Le président: Monsieur McColeman, vous avez cinq minutes.

M. Phil McColeman: Merci de votre témoignage à tous les égards. Il est intéressant de vous entendre parler de la pension à vie et du fait que ce programme ne s'adresse pas aux personnes ayant une incapacité partielle ni ne prévoit une évaluation partielle lorsqu'elles sont libérées. Vous avez raison lorsque vous dites qu'il vise les gens qui ont les invalidités les plus graves et leur donnent quelque chose, mais les autres passent entre les mailles du filet pour ce qui est de la pension à vie. Je suis heureux que vous ayez précisé cela, monsieur Cléroux.

Également, le programme Du régiment aux bâtiments est intéressant. J'ai été président de l'Ontario Home Builders' Association pendant de nombreuses années, et nous avons conçu ce programme de concert avec l'industrie de la construction. Il est bon d'entendre que vous l'utilisez et que sa croissance se poursuit.

Vous avez affirmé que vous aviez gagné un prix pour l'immeuble de 98 unités; de quel genre d'édifice s'agit-il? Est-ce un immeuble bas ou une tour d'habitation? S'il s'agit d'une tour d'habitation, comment les unités sont-elles constituées?

Mme Suzanne Le: C'est un mélange. Il s'agit d'une communauté complète. Il y a deux immeubles bas, six pâtés de maisons dos à dos et puis deux pâtés de maisons traditionnels avec une grande allée au milieu. Nous avons littéralement conçu ce projet pour faire participer la communauté aux programmes que nous offrons. Ce prix est généralement remis aux promoteurs à but lucratif. Il ne vise pas les promoteurs sans but lucratif. Également, un fournisseur d'une communauté de logements abordables qui gagne ce prix est une première — et c'est très stimulant.

• (1720)

M. Phil McColeman: Je suis également très emballé d'entendre cela. J'ai assisté aux soirées de remise de prix de cette association d'Ottawa au fil des ans et partout dans la province, et je ne crois pas qu'un projet comme le vôtre ait déjà remporté un prix décerné par cette organisation.

Néanmoins, vous avez également mentionné que votre seuil de loyer est fondé sur celui prévu par le POSPH. Pourquoi avoir choisi celui-là?

Mme Suzanne Le: Nous avons supposé que ces personnes n'allaient recevoir aucun soutien. C'est ce que nous pouvions leur offrir. Certains loyers pourront être aussi bas que le seuil du programme Ontario Works, auquel cas nous devrons faire des campagnes de financement pour combler l'écart. Nous avons simplement supposé qu'il n'y aurait personne qui... Nous aidons les gens à sortir de la rue. Ils ne travailleront pas dès leur arrivée. Nous allons les aider à obtenir leurs prestations.

ACC aura peut-être élaboré d'ici là des programmes pour les aider, mais nous ne le savons pas à l'heure actuelle. Nous ignorons de quoi auront l'air ces programmes. Nous ne savons pas qui ils viseront et qui en sera exclu. Par conséquent, nous avons adopté une approche qui met l'accent sur les plus démunis.

M. Phil McColeman: À titre d'information pour les autres membres du Comité, le POSPH, c'est le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. Il appuie les personnes admissibles au programme, et il s'agit en grande partie de la communauté des personnes handicapées. Il les soutient dans leur vie adulte et les aide à obtenir une modeste aide financière pour subvenir à leurs besoins dans la collectivité. Pour la plupart des gens, l'aide excède rarement 12 000 \$ par année pour le loyer et tout le soutien dont ils ont besoin. Cela vous donne une idée du style de vie des adultes handicapés et des défis auxquels ils font face lorsqu'ils ne bénéficient pas d'autres mesures de soutien. Par conséquent, cela me surprend que vous utilisiez ce programme.

J'ai également été surpris d'entendre, lorsqu'on a posé la question, je crois que c'était M. Johns, à propos de vos frais d'exploitation — vous les avez décrits, sans aucun doute, dans un plan d'affaires ou dans vos propositions —, vous pouviez exister en tant qu'organisme sans but lucratif et être rentable chaque année avec ces loyers.

Lorsque vous présentez votre plan d'affaires aux gens qui vous évaluent à des fins d'admissibilité pour obtenir du financement, est-ce quelque chose qui vous cause des problèmes?

Mme Suzanne Le: Non. C'est un plan solide. Nous construisons le projet selon les normes de la « maison passive », lesquelles exigent une efficacité environnementale très élevée pour que nos coûts d'exploitation soient très bas. Nous investissons de l'argent dans le capital dès le départ plutôt que dans l'exploitation à long terme. Nous avons beaucoup de bénévoles. Nous sommes un organisme de bienfaisance enregistré, et on m'a dit aujourd'hui que nous avons reçu notre exonération fiscale pour ce projet, alors nous n'aurons pas à payer d'impôts fonciers.

Ces différentes choses combinées nous permettent de mener nos activités avec un faible revenu. Également, la Direction provinciale de l'Ontario de la Légion royale canadienne paie aussi la note pour les mesures officielles de soutien en santé mentale.

M. Phil McColeman: Bien honnêtement, je dois vous féliciter. C'est un modèle fantastique. Merci de votre travail.

Mme Suzanne Le: Merci.

Le président: Merci.

Madame Ludwig, je crois que vous partagez votre temps avec M. Eyolfson.

Mme Karen Ludwig: Est-ce que nous partageons mon temps?

M. Doug Eyolfson: Prenez tout le temps dont vous avez besoin.

Mme Karen Ludwig: Je serai brève.

Le président: Allez-y.

Mme Karen Ludwig: J'aimerais vous remercier tous de vos témoignages. C'était absolument fascinant et très inspirant.

Madame Le, vous avez parlé de votre installation. Un témoin précédent nous a dit qu'il y a un nombre disproportionné de jeunes femmes âgées de moins de 25 ans en comparaison de la proportion réelle de ces jeunes femmes dans les Forces canadiennes. Constatez-vous la même chose avec les vétérans que vous aidez?

Mme Suzanne Le: Le nombre que nous avons obtenu montre qu'environ 5 % des vétérans sans-abri sont des femmes. Il ne s'agit pas vraiment d'un nombre officiel. Nous avons réalisé des recherches approfondies à ce sujet afin d'essayer de mieux comprendre cette proportion.

Cela dit, les 40 unités qui sont bâties dans le cadre de notre projet Veterans' House sont des unités autonomes où il y a beaucoup d'aires d'agrément communautaire. Nous pouvons donc accueillir des vétérans des deux sexes. Ce n'est pas un problème.

Mme Karen Ludwig: Je suis également heureuse de vous entendre parler d'aires d'agrément communautaire parce que M. Stanfield a dit qu'il n'y avait pas d'espace communautaire dans son immeuble.

Mme Suzanne Le: Nous avons tenu une charrette pour élaborer un plan de soins au cours de laquelle nous avons présenté toutes nos conceptions pour les zones communes extérieures. Beaucoup de groupes de même que nombre de groupes militaires y ont participé et ils nous ont fait part de choses qu'ils aimeraient voir, y compris une unité de chiens d'assistance pour les vétérans atteints d'un TSPT. Nous avons donc repensé l'ensemble de l'aire afin de bien répondre aux besoins des vétérans.

C'est une des choses merveilleuses de ce projet. Il a été conçu précisément pour cette population afin de combler leurs besoins, compte tenu du caractère unique de la population des vétérans.

• (1725)

Mme Karen Ludwig: C'est fantastique. Je crois vraiment que c'est un modèle pour de nombreux autres projets de logement.

Messieurs, j'ai deux ou trois questions pour vous, particulièrement sur les métiers.

Le travail que j'ai réalisé en éducation postsecondaire m'a permis également de beaucoup travailler avec les Forces canadiennes au fil des ans.

Je me demande s'il y a des métiers en particulier qui ne sont pas reconnus par les groupes civils et pour lesquels il y a peut-être une possibilité de travailler avec le ministère de la Défense nationale au chapitre de la formation afin que les désignations soient en réalité reconnues.

M. Tom Riefesel: Je vais vous répondre du point de vue des forces navales.

Le travail dans les forces navales, même en l'espace d'une carrière, a beaucoup changé: il est passé d'activités très manuelles à des tâches très techniques et très spécialisées pour lesquelles il faut des marins hautement spécialisés sur le plan technique pour faire fonctionner un navire de guerre ou un sous-marin comme il se doit.

On parle de techniciens en électronique très spécialisés et de professionnels hautement qualifiés en mécanique navale, en lignes de haute tension et en thermodynamique. Il s'agit d'opérateurs qui font fonctionner les systèmes informatiques à bord de ces navires de guerre, et il y a bien sûr les autres, comme les commis d'administration et les cuisiniers. La nourriture est très importante. Ce sont également des professionnels compétents.

Nous avons constamment entendu au cours de notre carrière que ces qualifications et ces compétences devraient et doivent être reconnues, non pas seulement lorsque nous sommes dans les forces navales canadiennes, mais également lorsque nous retournons dans la vie civile après notre service pour le Canada, comme de véritables attestations d'études nous permettant d'entamer une deuxième carrière.

Mme Karen Ludwig: Je suis d'accord avec vous. Je pense que c'est également un important rendement du capital investi par le gouvernement fédéral. La reconnaissance des acquis devrait faire partie des attestations d'études parce que, à un moment donné, le militaire va faire la transition vers la vie civile.

J'ai une dernière question pour vous. Actuellement, vous ne recevez aucun financement fédéral. Avez-vous présenté une demande?

M. Robert Cléroux: Non.

Mme Karen Ludwig: D'accord.

M. Robert Cléroux: Existe-t-il un fonds pour lequel nous pouvons présenter une demande?

Mme Karen Ludwig: Je vais trouver quelque chose pour vous.

M. Robert Cléroux: Merci.

Puis-je répondre à la question que vous avez posée à Suzanne?

La plupart de nos clients en ce qui concerne l'itinérance sont de jeunes hommes, mais nous avons également un très grand nombre de veuves âgées qui ne peuvent pas s'acheter de prothèses dentaires, de lunettes et d'appareils auditifs parce que leur pension est si maigre qu'elles n'ont pas les moyens de s'acheter ces choses. Nous avons encore beaucoup de veuves âgées de plus de 90 ans qui ont besoin d'aide. Il ne s'agit pas d'itinérance, mais elles ont quand même besoin d'aide.

Mme Karen Ludwig: Merci de nous avoir fait part de cela.

Doug, ai-je encore du temps?

Le président: Il vous reste 30 secondes.

M. Doug Eyolfson: Merci.

Je veux juste poser une question. Je n'avais jamais pensé à poser la question avant que vous mentionniez ce qui est, de mémoire, la première organisation qui est propre à une force.

Vous ne savez peut-être pas cela parce que vous vous concentrez sur une force, mais savez-vous s'il existe des données sur les taux d'itinérance des vétérans dans différentes forces? Les personnes qui ont servi dans la marine, l'armée et l'aviation — les vétérans de n'importe laquelle de ces forces — sont-elles plus ou moins susceptibles d'être itinérantes?

M. Robert Cléroux: Je n'en ai aucune idée. Je ne possède aucune donnée là-dessus.

Mme Suzanne Le: Nous avons essayé de creuser encore davantage la question. Nous réalisons d'autres recherches à l'heure actuelle. Nous avons établi un partenariat avec l'Alliance pour résoudre la question des sans-abri à Ottawa, les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes et un chercheur de l'Université Carleton en vue d'obtenir plus de précisions et de détails sur les vétérans sans-abri.

Le chiffre qui nous a vraiment surpris lors du dénombrement ponctuel était que 35 % étaient des Autochtones. Cette question a été posée. Il semble que ce chiffre est beaucoup plus élevé que prévu. Je pensais que ce serait environ de l'ordre de 5 à 10 %, mais pas 35 %.

M. Doug Eyolfson: Merci.

Le président: Merci.

Cela met fin à notre séance d'aujourd'hui.

Au nom du groupe, j'aimerais vous remercier tous trois pour tout ce que vous avez fait et continuez de faire pour les vétérans. Merci d'avoir pris le temps de témoigner aujourd'hui.

Quelqu'un pourrait-il proposer une motion d'ajournement? Merci, monsieur Bratina.

(La motion est adoptée.)

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>